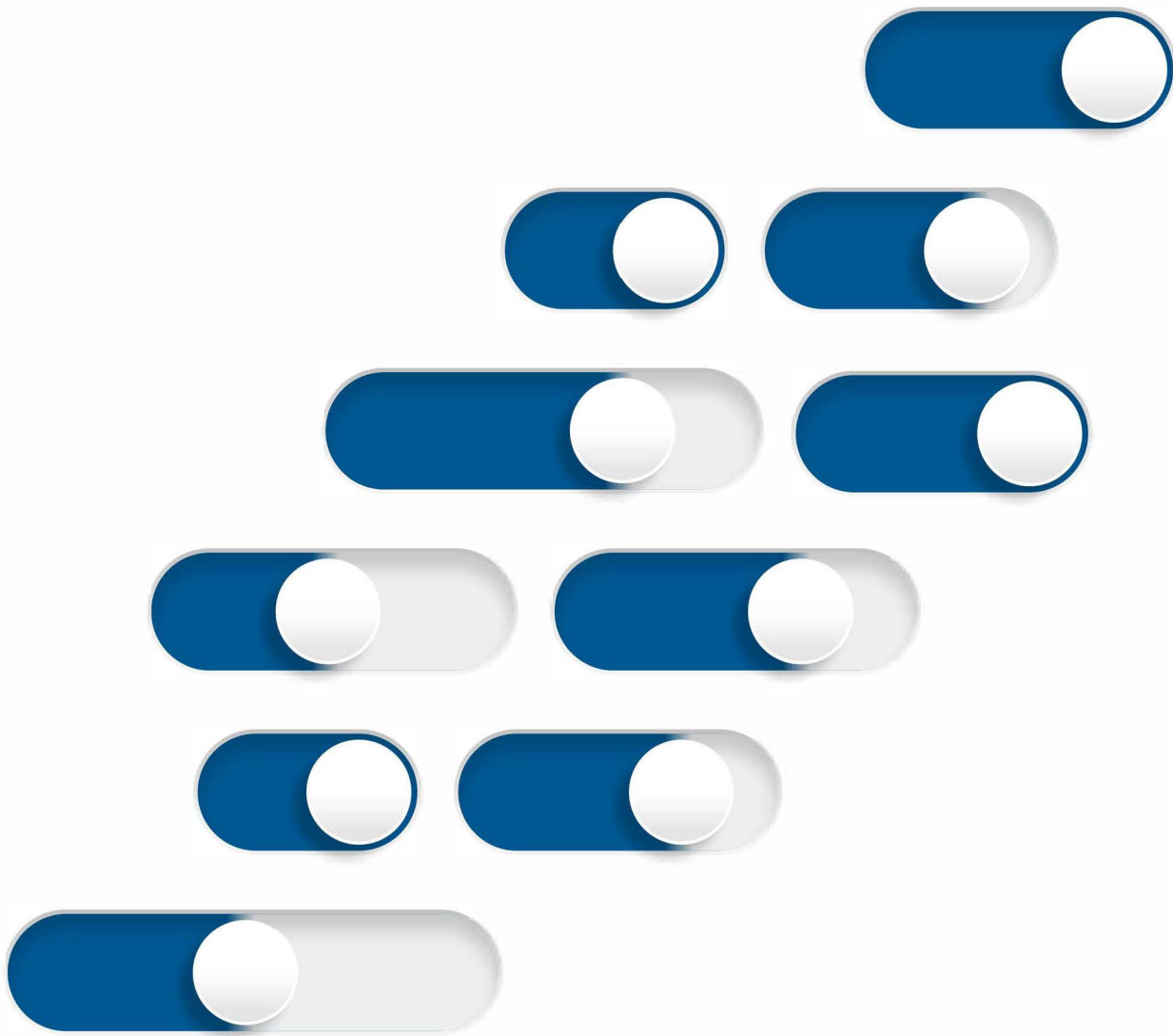


# De télécom à techno



## T3

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES  
DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2024  
6 NOVEMBRE 2024

**BCE**

# Table des matières

Rapport de gestion .....	3
1 Vue d'ensemble .....	7
2 Analyse financière consolidée .....	13
3 Analyse des secteurs d'activité .....	23
4 Gestion financière et des capitaux .....	37
5 Information financière trimestrielle .....	47
6 Cadre réglementaire .....	48
7 Méthodes comptables .....	50
8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC).....	51
9 Contrôles et procédures .....	57
États financiers	
1 États financiers consolidés .....	58
2 Notes annexes .....	64

# Rapport de gestion

## Table des matières

1 Vue d'ensemble	7
1.1 Faits saillants financiers	7
1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités	10
1.3 Hypothèses	12
2 Analyse financière consolidée	13
2.1 États consolidés du résultat net de BCE	13
2.2 Connexions clients	14
2.3 Produits d'exploitation	15
2.4 Coûts d'exploitation	17
2.5 (Perte nette) bénéfice net	18
2.6 BAIIA ajusté	19
2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	20
2.8 Amortissements	20
2.9 Charges financières	20
2.10 Perte de valeur d'actifs	21
2.11 Autres charges	21
2.12 Impôts sur le résultat	22
2.13 (Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA	22
3 Analyse des secteurs d'activité	23
3.1 Bell SCT	23
3.2 Bell Média	33
4 Gestion financière et des capitaux	37
4.1 Dette nette	37
4.2 Données liées aux actions en circulation	38
4.3 Flux de trésorerie	39
4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	42
4.5 Gestion des risques financiers	43
4.6 Notations	45
4.7 Liquidité	46
4.8 Litiges	46
5 Information financière trimestrielle	47
6 Cadre réglementaire	48
7 Méthodes comptables	50
8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)	51
8.1 Mesures financières non conformes aux PCGR	51
8.2 Ratios non conformes aux PCGR	54
8.3 Total des mesures sectorielles	55
8.4 Mesures de gestion du capital	55
8.5 Mesures financières supplémentaires	56
8.6 IPC	56
9 Contrôles et procédures	57

---

# Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 8, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR définies, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Veuillez vous reporter aux états financiers consolidés non audités de BCE pour le troisième trimestre de 2024 (états financiers du T3 2024) lorsque vous lirez le présent rapport de gestion ainsi qu'au communiqué de presse, daté du 7 novembre 2024, annonçant les résultats financiers de BCE pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 30 septembre 2023 et 2024 (communiqué de presse du troisième trimestre de 2024 de BCE). Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, daté du 7 mars 2024 (rapport de gestion annuel 2023 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE, daté du 1<sup>er</sup> mai 2024 (rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE) et le rapport de gestion de BCE du deuxième trimestre de 2024, daté du 31 juillet 2024 (rapport de gestion du deuxième trimestre de 2024 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 6 novembre 2024, soit la date du présent rapport de gestion. Vous trouverez plus d'information sur BCE, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, datée du 7 mars 2024, (notice annuelle 2023 de BCE) ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE et le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2024 de BCE et le communiqué de presse du troisième trimestre de 2024 de BCE, sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](https://www.bce.ca), sur SEDAR+, à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, à [sec.gov](https://www.sec.gov).

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE, notamment le communiqué de presse du troisième trimestre de 2024 de BCE, ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T3) et les périodes de neuf mois (cumul annuel) closes les 30 septembre 2024 et 2023.

---

## Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.2, Principaux faits récents touchant notre société et nos activités, la section 3.1, Bell SCT, la section 3.2, Bell Média, la section et les sous-sections Hypothèses et la section 4.7, Liquidité, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur l'acquisition proposée par Bell Canada de Northwest Fiber Holdco, LLC (qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber [Ziplly Fiber]), la conclusion prévue de l'acquisition et le moment auquel elle devrait avoir lieu, les sources de liquidités que nous prévoyons utiliser pour financer l'acquisition proposée, certains avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée, dont l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre de Bell d'ici la fin de 2028, les perspectives de croissance et la position stratégique de Bell, la cession proposée de la participation de BCE dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE), la conclusion prévue de la cession, le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par BCE du produit de la cession proposée et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers Communications Inc. (Rogers), la stratégie de croissance du dividende sur les actions ordinaires de BCE, son intention de maintenir son dividende annuel sur les actions ordinaires au niveau actuel en 2025 et le rétablissement éventuel futur des hausses de dividendes sur les actions ordinaires, les rachats éventuels futurs par BCE de ses actions privilégiées aux termes d'une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités, les émissions éventuelles futures par BCE de nouvelles actions ordinaires aux termes de son régime proposé de réinvestissement de dividendes en actions sur le capital autorisé à escompte et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD), le moment prévu du commencement de ce régime et les avantages attendus qui devraient découler de ces émissions d'actions, certains avantages qui devraient découler de l'acquisition de HGC Technologies Inc. (HGC Technologies), les perspectives de croissance et les plans stratégiques de FX Innovation, les sources de liquidités que nous prévoyons affecter à nos besoins de liquidités pour 2024, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible, engagement et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 6 novembre 2024 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans la section et les sous-sections *Hypothèses* du présent rapport de gestion, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 6 novembre 2024. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris un risque de récession, une inflation élevée, des taux d'intérêt élevés et une volatilité marquée des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses des entreprises et des consommateurs ainsi que sur la demande de nos produits et services; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent défavorablement et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; le taux de pénétration élevé d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de faire la transition d'une société de télécommunications traditionnelle à une société de services technologiques et de médias numériques et de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de gouvernance efficace des données; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation en une société de haute technologie; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la gestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de défaillances ou de ralentissements de réseau; les événements pouvant affecter la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations ainsi que notre capacité à les protéger, à les mettre à l'essai, à les entretenir, à les remplacer ou à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur équipement et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à accéder à

des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés ou que le dividende sur les actions ordinaires sera maintenu ou majoré par le conseil d'administration de BCE; l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance, la conclusion de la cession proposée de Northwesterl Inc., qui est assujettie à des conditions de clôture, y compris l'obtention du financement par l'acheteur et la réalisation d'un audit préalable de confirmation, et pour laquelle rien ne garantit par conséquent qu'elle se concrétisera ultimement ou qu'elle aura lieu selon les modalités actuellement envisagées; la conclusion prévue de la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE, et le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers, laquelle est assujettie à des conditions de clôture, y compris les approbations des ligues sportives concernées et les autres approbations habituelles, et l'utilisation prévue par BCE du produit de la cession proposée, qui peut varier en fonction du moment de la conclusion de la cession et d'autres facteurs, ainsi que le fait que rien ne garantit par conséquent que la cession proposée, l'utilisation prévue du produit et les avantages attendus de la cession proposée se concrétiseront ou qu'ils se concrétiseront selon les modalités envisagées actuellement ou au moment attendu et la conclusion prévue de l'acquisition proposée de Ziplly Fiber et le moment auquel elle devrait avoir lieu, lesquels sont assujettis aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations des organismes de réglementation pertinentes, comme celles de la Federal Communications Commission (FCC) et celles de commissions de services publics (CSP) de différents États, ainsi que le fait que rien ne garantit par conséquent que l'acquisition proposée et les avantages prévus de l'acquisition proposée se concrétiseront ou qu'ils se concrétiseront selon les modalités envisagées actuellement ou au moment prévu.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2023 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2023 de BCE mentionnées dans cette rubrique sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Se reporter aussi à la section 4.8, *Litiges*, du présent rapport de gestion pour une mise à jour concernant les procédures judiciaires décrites dans la notice annuelle de 2023 de BCE, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Se reporter également à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE, du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2024 de BCE et du présent rapport de gestion pour une mise à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, lesquelles rubrique 6 sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Tous ces risques pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans les déclarations prospectives énoncées dans le présent rapport de gestion. Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE, à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2024 de BCE, ainsi qu'à la section 4.8, *Litiges*, et à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du présent rapport de gestion, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 6 novembre 2024. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

# 1 Vue d'ensemble

## 1.1 Faits saillants financiers

### Faits saillants trimestriels de BCE pour le T3 2024

Produits d'exploitation	(Perte nette) bénéfice net	BAlIA ajusté <sup>(1)</sup>
<b>5 971 \$</b>	<b>(1 191) \$</b>	<b>2 722 \$</b>
millions	millions	millions
(1,8) % vs T3 2023	vs 707 millions \$ au T3 2023	2,1 % vs T3 2023

(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	Bénéfice net ajusté <sup>(1)</sup>	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Flux de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup>
<b>(1 237) \$</b>	<b>688 \$</b>	<b>1 842 \$</b>	<b>832 \$</b>
millions	millions	millions	millions
vs 640 millions \$ au T3 2023	(7,2) % vs T3 2023	(6,1) % vs T3 2023	10,3 % vs T3 2023

### Connexions clients de BCE<sup>(4)</sup>

Total - téléphones mobiles <sup>(2) (4)</sup>	Services Internet haute vitesse de détail <sup>(2) (3) (4)</sup>	Services de télé sur protocole Internet (télé IP) de détail <sup>(3)</sup>	Services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail <sup>(3)</sup>
<b>+1,6 %</b>	<b>+0,9 %</b>	<b>+4,2 %</b>	<b>(8,9) %</b>
10,4 millions d'abonnés au 30 septembre 2024	4,5 millions d'abonnés au 30 septembre 2024	2,1 millions d'abonnés au 30 septembre 2024	1,9 million d'abonnés au 30 septembre 2024

(1) Le BAlIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 8.3, Total des mesures sectorielles, et à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(3) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(4) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. Enfin, depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

## Faits saillants - états du résultat net de BCE

	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 286	5 281	5	0,1 %	15 786	15 806	(20)	(0,1) %
Tirés des produits	685	799	(114)	(14,3) %	2 201	2 394	(193)	(8,1) %
Total des produits d'exploitation	5 971	6 080	(109)	(1,8) %	17 987	18 200	(213)	(1,2) %
Coûts d'exploitation	(3 249)	(3 413)	164	4,8 %	(10 003)	(10 350)	347	3,4 %
BAlIA ajusté	2 722	2 667	55	2,1 %	7 984	7 850	134	1,7 %
Marge du BAlIA ajusté <sup>(1)</sup>	45,6 %	43,9 %		1,7 pt	44,4 %	43,1 %		1,3 pt
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	(1 237)	640	(1 877)	n.s.	(298)	1 694	(1 992)	n.s.
Actionnaires privilégiés	45	47	(2)	(4,3) %	138	139	(1)	(0,7) %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	1	20	(19)	(95,0) %	30	59	(29)	(49,2) %
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(1 191)</b>	<b>707</b>	<b>(1 898)</b>	<b>n.s.</b>	<b>(130)</b>	<b>1 892</b>	<b>(2 022)</b>	<b>n.s.</b>
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>688</b>	<b>741</b>	<b>(53)</b>	<b>(7,2) %</b>	<b>2 054</b>	<b>2 235</b>	<b>(181)</b>	<b>(8,1) %</b>
<b>(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire (BPA)</b>	<b>(1,36)</b>	<b>0,70</b>	<b>(2,06)</b>	<b>n.s.</b>	<b>(0,33)</b>	<b>1,86</b>	<b>(2,19)</b>	<b>n.s.</b>
<b>BPA ajusté<sup>(2)</sup></b>	<b>0,75</b>	<b>0,81</b>	<b>(0,06)</b>	<b>(7,4) %</b>	<b>2,25</b>	<b>2,45</b>	<b>(0,20)</b>	<b>(8,2) %</b>

n. s. : non significatif

(1) La marge du BAlIA ajusté se définit comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

## Faits saillants - tableaux des flux de trésorerie de BCE

	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 842	1 961	(119)	(6,1) %	5 111	5 573	(462)	(8,3) %
Dépenses d'investissement	(954)	(1 159)	205	17,7 %	(2 934)	(3 552)	618	17,4 %
Flux de trésorerie disponibles	832	754	78	10,3 %	2 014	1 855	159	8,6 %

## Faits saillants financiers du T3 2024

Au T3 2024, les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,8 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une baisse de 14,3 % des produits d'exploitation tirés des produits imputable au recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source (Bell) Électronique inc. (La Source) en raison de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, et par la diminution des ventes d'appareils mobiles. Les produits tirés des services sont demeurés essentiellement stables d'un exercice à l'autre, ayant augmenté de 0,1 % en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement de Bell Média, de l'augmentation des produits liés aux médias numériques, de la hausse des produits tirés des services Internet et des solutions d'affaires et de l'apport provenant des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent. Ces hausses ont en grande partie été contrebalancées par l'érosion continue des produits tirés de nos services voix et de données traditionnels ainsi que de notre service de télé par satellite, par la diminution des produits tirés des services sans fil, surtout imputable à la persistance des pressions concurrentielles sur les prix, et par la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle à la télé et à la radio.



Au troisième trimestre de 2024, la perte nette, qui s'est chiffrée à 1 191 millions \$, et la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires, qui s'est élevée à 1 237 millions \$, ont augmenté de 1 898 millions \$ et de 1 877 millions \$, respectivement, comparativement à un bénéfice net de 707 millions \$ et à un bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 640 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs de 2 113 millions \$ principalement dans notre secteur Bell Média, qui s'explique par une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire, et de l'augmentation de la charge d'intérêts, facteurs partiellement compensés par la baisse de l'impôt sur le résultat, la diminution des autres charges et l'augmentation du BAIIA ajusté.

Au T3 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, facteur attribuable à la hausse dans les secteurs Bell Média et Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT), ce qui reflète la rigueur avec laquelle nous obtenons de nouveaux abonnés et les diverses initiatives de réduction des coûts, y compris celles liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité opérationnelle, ce qui a plus que compensé l'effet des pressions sur les produits. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté correspondante de 45,6 % au T3 2024, en hausse de 1,7 pt par rapport au T3 2023, en raison de la baisse des coûts d'exploitation et de la proportion moindre des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à (1,36) \$ au T3 2024, a diminué de 2,06 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au troisième trimestre de 2024, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(s) à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 688 millions \$, soit 0,75 \$ par action ordinaire, comparativement à 741 millions \$, soit 0,81 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du troisième trimestre de 2024 ont diminué de 119 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs, de l'augmentation des intérêts payés et de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés, facteurs partiellement compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat payé et l'augmentation du BAIIA ajusté.

Les flux de trésorerie disponibles au T3 2024 ont augmenté de 78 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de la baisse des dépenses d'investissement, partiellement contrebalancée par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

---

## 1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités

La présente section renferme des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'acquisition proposée par Bell Canada de Ziplly Fiber, la conclusion prévue de l'acquisition et le moment auquel elle devrait avoir lieu, les sources de liquidités que nous prévoyons utiliser pour financer l'acquisition proposée, certains avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée, y compris l'expansion prévue de la zone de couverture du réseau de fibre de Bell d'ici la fin de 2028, les perspectives de croissance et la position stratégique de Bell; la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE, la conclusion prévue de la cession et le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'utilisation prévue par BCE du produit de la cession proposée, l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années, la stratégie de croissance du dividende sur les actions ordinaires de BCE, son intention de maintenir son dividende annuel sur actions ordinaires au niveau actuel en 2025 et le rétablissement éventuel futur des hausses de dividendes sur les actions ordinaires, les rachats éventuels futurs par BCE de ses actions privilégiées aux termes d'une OPRA dans le cours normal des activités et les émissions éventuelles futures par BCE de nouvelles actions ordinaires aux termes de son RRD à escompte, le moment prévu du commencement de ce régime et les avantages attendus qui devraient découler de ces émissions d'actions. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### Acquisition proposée de Ziplly Fiber

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente définitive en vue d'acquérir Ziplly Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis en contrepartie d'environ 5,0 milliards \$ CA en espèces et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 2,0 milliards \$ CA qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 7,0 milliards \$ CA. Cette transaction devrait rehausser le profil de croissance et la position stratégique de Bell Canada en lui permettant de percer le vaste marché sous-exploité de la fibre optique aux États-Unis, ainsi que d'augmenter son envergure, diversifier la couverture de ses activités et de générer d'importantes occasions de croissance. À la clôture de cette acquisition, Bell sera en mesure d'étendre la couverture de son réseau de fibre à plus de 12 millions d'emplacements en Amérique du Nord d'ici la fin de 2028, renforçant ainsi sa position en tant que troisième plus grand fournisseur d'accès Internet par fibre optique en Amérique du Nord. La clôture de l'acquisition devrait avoir lieu au second semestre de 2025, sous réserve de certaines conditions de clôture habituelles et de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, notamment l'approbation de la FCC et celle des CSP de différents États. À la clôture de l'opération, Ziplly Fiber exercera ses activités en tant qu'unité d'exploitation distincte et conservera son siège social à Kirkland, dans l'État de Washington.

### Cession de la participation minoritaire dans MLSE

Le 18 septembre 2024, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente en vue de céder sa participation de 37,5 % dans MLSE pour un montant de 4,7 milliards \$ à Rogers, sous réserve des approbations des ligues sportives concernées et des autres approbations habituelles. La transaction devrait se conclure au milieu de 2025. BCE a l'intention d'affecter le produit net de cette cession à l'acquisition proposée de Ziplly Fiber. En outre, Bell Média a obtenu l'accès aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto sur TSN pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers, ce qui est également assujéti aux approbations des ligues. TSN continuera aussi de diffuser les matchs des Argonauts de Toronto et des Toronto FC dans le cadre d'ententes indépendantes conclues avec les ligues respectives.

### Dividendes sur les actions ordinaires de BCE

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé son intention de maintenir son dividende annuel sur les actions ordinaires au niveau actuel de 3,99 \$ par action au cours de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025. Dans le contexte de l'acquisition stratégique de Ziplly Fiber, BCE met l'accent sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires et prévoit suspendre l'augmentation des dividendes jusqu'à ce que ses ratios de distribution et de levier financier net se rapprochent des fourchettes cibles établies dans ses politiques, sous réserve d'une révision annuelle par le conseil d'administration de BCE.

### Régime de réinvestissement de dividendes en actions sur le capital autorisé à escompte

Le 4 novembre 2024, BCE a également annoncé qu'elle avait l'intention de modifier son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) afin de procéder, à la discrétion du conseil d'administration de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur le capital autorisé à escompte par rapport au cours moyen des actions ordinaires précédant la date de paiement de dividendes applicable (le « cours moyen »). L'émission d'actions prévue à la suite de l'instauration du RRD à escompte devrait permettre à BCE de conserver de la trésorerie pour financer les initiatives de croissance stratégiques et renforcer son bilan. BCE prévoit qu'à compter du dividende à payer le 15 janvier 2025 aux actionnaires admissibles inscrits en date du 16 décembre 2024, et ultérieurement jusqu'à nouvel ordre, des actions ordinaires seront émises sur le capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen.

La modification est assujéti à l'établissement définitif des modalités et à l'approbation de la Bourse de Toronto (TSX). L'annonce par BCE de son intention de modifier son RRD existant ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres.

## Renouvellement de l'OPRA dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Le 6 novembre 2024, le conseil d'administration de BCE a autorisé la société à renouveler son OPRA dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang en circulation (actions privilégiées) de BCE cotées à la TSX. L'OPRA dans le cours normal des activités commencera le 11 novembre 2024 et prendra fin le 10 novembre 2025, ou à une date antérieure si BCE a terminé ses rachats aux termes de l'OPRA dans le cours normal des activités. Aux termes de l'OPRA dans le cours normal des activités, BCE a l'autorisation de racheter jusqu'à 762 020 actions privilégiées, série R; 201 386 actions privilégiées, série S; 519 303 actions privilégiées, série T; 600 765 actions privilégiées, série Y; 266 583 actions privilégiées, série Z; 1 120 233 actions privilégiées, série AA; 643 213 actions privilégiées, série AB; 633 067 actions privilégiées, série AC; 1 188 083 actions privilégiées, série AD; 586 351 actions privilégiées, série AE; 900 538 actions privilégiées, série AF; 841 363 actions privilégiées, série AG; 466 957 actions privilégiées, série AH; 905 824 actions privilégiées, série AI; 389 596 actions privilégiées, série AJ; 2 154 571 actions privilégiées, série AK; 173 088 actions privilégiées, série AL; 998 627 actions privilégiées, série AM; 101 182 actions privilégiées, série AN et 812 151 actions privilégiées, série AQ, ce qui représente environ 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées. Le nombre réel d'actions privilégiées à racheter aux termes de l'OPRA dans le cours normal des activités et le moment des rachats seront à la discrétion de BCE et seront assujettis aux restrictions imposées par la TSX. BCE procède à cette OPRA dans le cours normal des activités car elle estime qu'il arrive de temps à autre que les actions privilégiées se négocient à des prix qui ne reflètent pas pleinement leur valeur. BCE est d'avis que, dans de telles circonstances, le rachat d'actions privilégiées constitue une utilisation opportune de ses fonds disponibles. Depuis le début de l'OPRA dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées précédente de BCE le 9 novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024, BCE a racheté et annulé 5 599 285 actions privilégiées d'un capital déclaré de 140 millions \$ pour un coût total de 97 millions \$. Un exemplaire de l'avis d'intention de BCE d'effectuer l'OPRA dans le cours normal des activités par l'intermédiaire de la TSX peut être obtenu sans frais en communiquant avec le groupe Relations avec les investisseurs de BCE à l'adresse [relations.investisseurs@bce.ca](mailto:relations.investisseurs@bce.ca) ou au 1-800-339-6353.

## Nomination de Hadeer Hassaan au premier poste de cheffe de l'expérience client de Bell

En octobre 2024, Hadeer Hassaan a été promue au nouveau poste de vice-présidente exécutive et cheffe de l'expérience client. Elle dirige les unités opérationnelles Services opérationnels clientèle, Services extérieurs, Numérique, Conception et livraison des canaux de Bell et se concentre sur l'impératif stratégique de Bell qui consiste à promouvoir l'expérience client. Cumulant près de 25 ans d'expérience en télécommunications et en technologie, y compris en matière de conception de l'expérience utilisateur (UX), Hadeer possède une solide expertise en création de solutions orientées sur le client. Elle a dirigé plusieurs des initiatives de numérisation entreprises récemment chez Bell, en vue d'offrir des expériences exceptionnelles pour tous nos canaux. Hadeer s'est jointe à Bell en 2013 à titre de directrice, gestion des produits. Elle a occupé différents rôles à responsabilités croissantes avant de devenir première vice-présidente, services opérationnels clientèle en 2022.

---

## 1.3 Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE, dans le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2024 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses* de la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, du présent rapport de gestion.

### Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nous avons fait certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique modeste, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 1,2 % du produit intérieur brut canadien pour 2024, ce qui demeure inchangé par rapport à l'estimation précédente;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, reflétant l'atténuation des pressions inflationnistes;
- un ralentissement du marché de l'emploi;
- une augmentation des dépenses des consommateurs, soutenue par les baisses de taux d'intérêt;
- une croissance des investissements des entreprises soutenue par la diminution des taux d'intérêt et l'augmentation de la demande;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une diminution de la population en raison des changements apportés à la politique gouvernementale en matière d'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

### Hypothèses relatives au marché

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- un ralentissement continu du marché canadien de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio, aucune amélioration n'étant attendue à moyen terme et le moment et le rythme d'une éventuelle amélioration restant difficile à prévoir;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

### Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2024

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

## 2 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T3 et en cumul annuel de 2024 par rapport au T3 et en cumul annuel de 2023. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

### 2.1 États consolidés du résultat net de BCE

	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 286	5 281	5	0,1 %	15 786	15 806	(20)	(0,1) %
Tirés des produits	685	799	(114)	(14,3) %	2 201	2 394	(193)	(8,1) %
Total des produits d'exploitation	5 971	6 080	(109)	(1,8) %	17 987	18 200	(213)	(1,2) %
Coûts d'exploitation	(3 249)	(3 413)	164	4,8 %	(10 003)	(10 350)	347	3,4 %
BAlIA ajusté	2 722	2 667	55	2,1 %	7 984	7 850	134	1,7 %
Marge du BAlIA ajusté	45,6 %	43,9 %		1,7 pt	44,4 %	43,1 %		1,3 pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(49)	(10)	(39)	n.s.	(300)	(159)	(141)	(88,7) %
Amortissement des immobilisations corporelles	(934)	(937)	3	0,3 %	(2 825)	(2 791)	(34)	(1,2) %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(325)	(295)	(30)	(10,2) %	(966)	(874)	(92)	(10,5) %
Charges financières								
Charges d'intérêts	(440)	(373)	(67)	(18,0) %	(1 282)	(1 076)	(206)	(19,1) %
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	16	27	(11)	(40,7) %	49	81	(32)	(39,5) %
Perte de valeur d'actifs	(2 113)	—	(2 113)	n.s.	(2 186)	(34)	(2 152)	n.s.
Autres charges	(63)	(129)	66	51,2 %	(202)	(319)	117	36,7 %
Impôt sur le résultat	(5)	(243)	238	97,9 %	(402)	(786)	384	48,9 %
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(1 191)</b>	<b>707</b>	<b>(1 898)</b>	<b>n.s.</b>	<b>(130)</b>	<b>1 892</b>	<b>(2 022)</b>	<b>n.s.</b>
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	(1 237)	640	(1 877)	n.s.	(298)	1 694	(1 992)	n.s.
Actionnaires privilégiés	45	47	(2)	(4,3) %	138	139	(1)	(0,7) %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	1	20	(19)	(95,0) %	30	59	(29)	(49,2) %
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(1 191)</b>	<b>707</b>	<b>(1 898)</b>	<b>n.s.</b>	<b>(130)</b>	<b>1 892</b>	<b>(2 022)</b>	<b>n.s.</b>
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>688</b>	<b>741</b>	<b>(53)</b>	<b>(7,2) %</b>	<b>2 054</b>	<b>2 235</b>	<b>(181)</b>	<b>(8,1) %</b>
<b>BPA</b>	<b>(1,36)</b>	<b>0,70</b>	<b>(2,06)</b>	<b>n.s.</b>	<b>(0,33)</b>	<b>1,86</b>	<b>(2,19)</b>	<b>n.s.</b>
<b>BPA ajusté</b>	<b>0,75</b>	<b>0,81</b>	<b>(0,06)</b>	<b>(7,4) %</b>	<b>2,25</b>	<b>2,45</b>	<b>(0,20)</b>	<b>(8,2) %</b>

n.s. : non significatif

## 2.2 Connexions clients

### Activations (pertes) nettes de BCE

	T3 2024	T3 2023	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	% de variation
Activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles	102 196	166 930	(38,8) %	258 447	319 104	(19,0) %
<i>Services postpayés</i>	33 111	142 886	(76,8) %	156 858	297 457	(47,3) %
<i>Services prépayés</i>	69 085	24 044	n.s.	101 589	21 647	n.s.
Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	56 216	64 282	(12,5) %	210 539	214 561	(1,9) %
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail	42 415	79 327	(46,5) %	97 334	131 535	(26,0) %
Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	9 197	35 976	(74,4) %	22 058	58 381	(62,2) %
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(47 674)	(41 776)	(14,1) %	(144 835)	(138 265)	(4,8) %
<b>Total des activations nettes pour les services</b>	<b>162 350</b>	<b>304 739</b>	<b>(46,7) %</b>	<b>443 543</b>	<b>585 316</b>	<b>(24,2) %</b>

n. s. : non significatif

### Connexions clients totales de BCE

	T3 2024	T3 2023	% de variation
Abonnés utilisant des téléphones mobiles <sup>(1)(3)</sup>	10 361 720	10 194 961	1,6 %
<i>Services postpayés<sup>(3)</sup></i>	9 473 886	9 294 115	1,9 %
<i>Services prépayés<sup>(1)</sup></i>	887 834	900 846	(1,4) %
Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	2 943 087	2 653 802	10,9 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail <sup>(1)(2)(3)</sup>	4 456 709	4 417 838	0,9 %
Abonnés des services de télé IP de détail <sup>(2)</sup>	2 133 397	2 046 805	4,2 %
SAR filaires résidentiels de détail <sup>(2)</sup>	1 876 782	2 059 964	(8,9) %
<b>Total des abonnés aux services<sup>(3)</sup></b>	<b>21 771 695</b>	<b>21 373 370</b>	<b>1,9 %</b>

(1) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil à compter du 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(2) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(3) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. Enfin, depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

BCE a enregistré 162 350 activations nettes d'abonnés des services de détail au T3 2024, soit une baisse de 46,7 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail au T3 2024 se ventilent comme suit :

- 102 196 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 56 216 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 42 415 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 9 197 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 47 674 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

BCE a enregistré 443 543 activations nettes d'abonnés des services de détail au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, soit une baisse de 24,2 % par rapport à la période correspondante de 2023. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail au cours de la période des neuf premiers mois de 2024 se ventilent comme suit :

- 258 447 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 210 539 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 97 334 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 22 058 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 144 835 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au 30 septembre 2024, les connexions d'abonnés de détail de BCE totalisaient 21 771 695, soit une hausse de 1,9 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

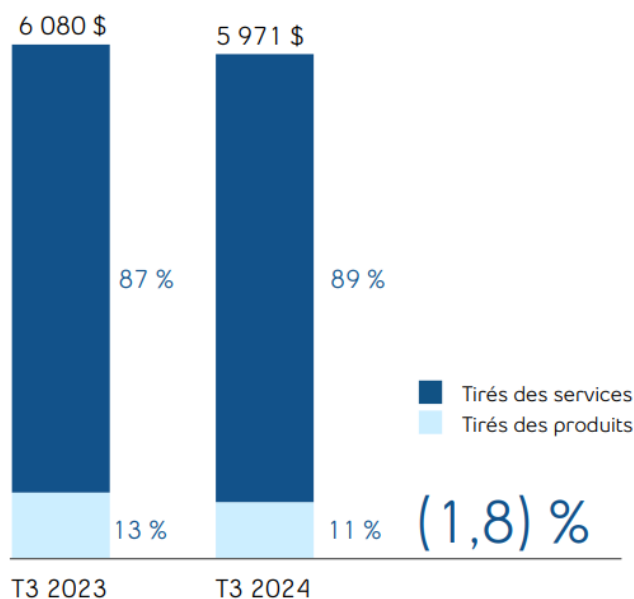
- 10 361 720 abonnés utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 1,6 % d'un exercice à l'autre, et 2 943 087 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 10,9 % d'un exercice à l'autre;
- 4 456 709 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 0,9 % d'un exercice à l'autre;
- 2 133 397 abonnés des services de télé IP de détail, soit une augmentation de 4,2 % d'un exercice à l'autre;
- 1 876 782 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail, en baisse de 8,9 % d'un exercice à l'autre.

## 2.3 Produits d'exploitation

BCE

### Produits des activités ordinaires

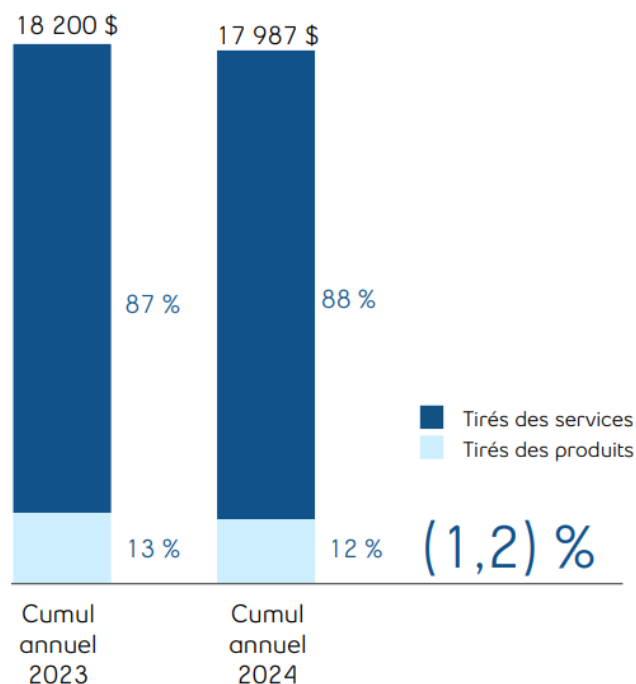
(en millions de dollars)



BCE

### Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)



	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	5 280	5 461	(181)	(3,3) %	15 938	16 182	(244)	(1,5) %
Bell Média	782	710	72	10,1 %	2 319	2 295	24	1,0 %
Éliminations intersectorielles	(91)	(91)	—	—	(270)	(277)	7	2,5 %
<b>Total des produits d'exploitation de BCE</b>	<b>5 971</b>	<b>6 080</b>	<b>(109)</b>	<b>(1,8) %</b>	<b>17 987</b>	<b>18 200</b>	<b>(213)</b>	<b>(1,2) %</b>

## BCE

Au cours du trimestre, les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,8 % par rapport au T3 2023, en raison de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits, en partie contrebalancée par la hausse des produits tirés des services. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les produits d'exploitation ont diminué de 1,2 % d'un exercice à l'autre, en raison de la diminution des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services. Les produits d'exploitation tirés des produits se sont établis à 685 millions \$ au T3 2024 et à 2 201 millions \$ en cumul annuel, soit une baisse de 14,3 % et de 8,1 % respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les produits tirés des services se sont chiffrés à 5 286 millions \$ au T3 2024, soit une hausse de 0,1 % d'un exercice à l'autre, alors que les produits tirés des services en cumul annuel se sont élevés à 15 786 millions \$, soit une baisse de 0,1 % d'un exercice à l'autre.

La diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation pour le T3 2024 et la période des neuf premiers mois de l'exercice reflète une baisse dans notre secteur Bell SCT, partiellement compensée par une hausse dans notre secteur Bell Média. Au cours du trimestre, les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont diminué de 3,3 % d'un exercice à l'autre, en raison de la baisse de 14,3 % des produits d'exploitation tirés des produits, qui rend compte de l'incidence de la fermeture de magasins La Source et de la baisse de 1,4 % des produits tirés des services attribuable à l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires et à la diminution des produits tirés des services sans fil, facteurs atténués par la hausse des produits tirés des services de données filaires. La baisse de 1,5 % des produits d'exploitation du secteur Bell SCT en cumul annuel s'explique par la diminution de 8,1 % des produits d'exploitation tirés des produits et la baisse de 0,4 % des produits tirés des services découlant de l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires, facteurs partiellement compensés par l'augmentation des produits tirés des services sans fil et des services de données filaires. Au T3 2024, les produits d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 10,1 % par rapport au T3 2023 en raison de l'augmentation des produits tirés des frais d'abonnement, qui reflète les ajustements rétroactifs liés à des contrats conclus avec des fournisseurs de services de télé canadiens et de la hausse des produits tirés de la publicité, qui comprend l'incidence de l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE) en juin 2024. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les produits d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 1,0 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des frais d'abonnement.

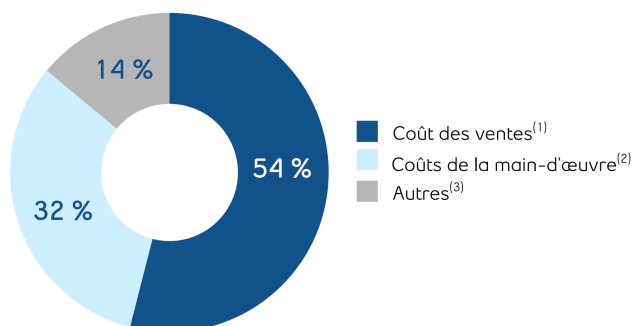


## 2.4 Coûts d'exploitation

BCE

### Profil des coûts d'exploitation

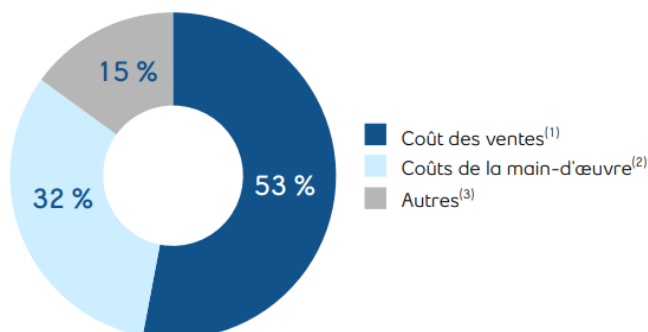
T3 2023



BCE

### Profil des coûts d'exploitation

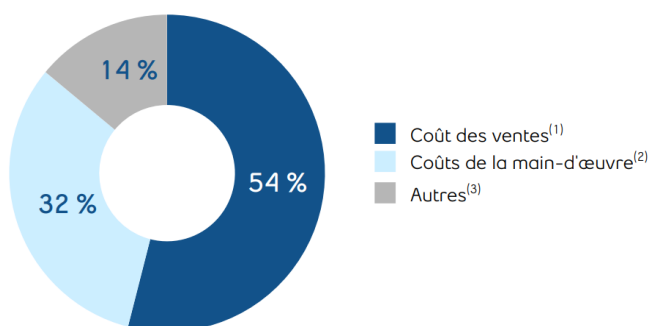
T3 2024



BCE

### Profil des coûts d'exploitation

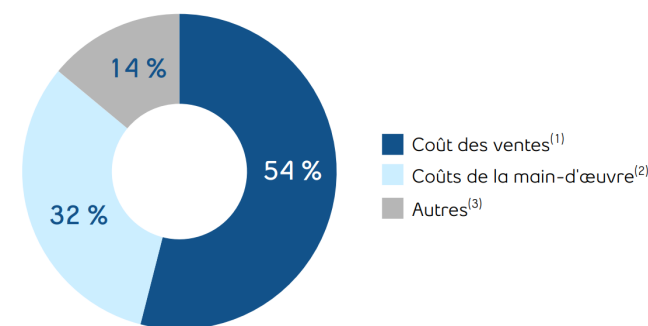
Cumul annuel 2023



BCE

### Profil des coûts d'exploitation

Cumul annuel 2024



	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	(2 812)	(2 997)	185	6,2 %	(8 543)	(8 881)	338	3,8 %
Bell Média	(528)	(507)	(21)	(4,1) %	(1 730)	(1 746)	16	0,9 %
Éliminations intersectorielles	91	91	—	—	270	277	(7)	(2,5) %
<b>Total des produits d'exploitation de BCE</b>	<b>(3 249)</b>	<b>(3 413)</b>	<b>164</b>	<b>4,8 %</b>	<b>(10 003)</b>	<b>(10 350)</b>	<b>347</b>	<b>3,4 %</b>

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

## BCE

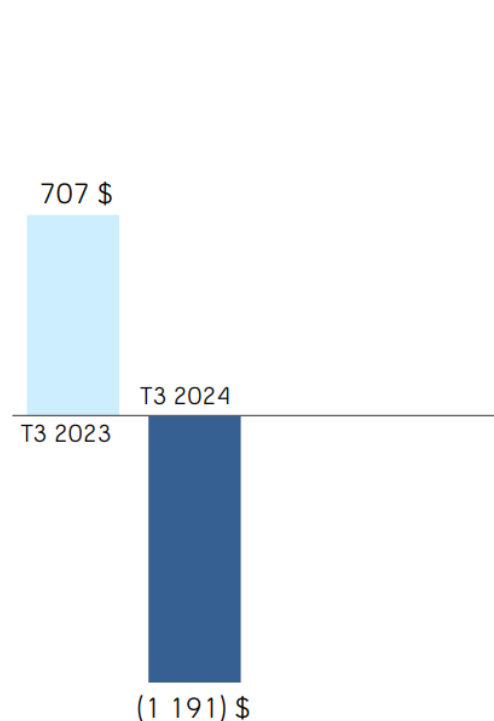
Au T3 2024, les coûts d'exploitation de BCE ont diminué de 4,8 % par rapport au T3 2023, en raison de la diminution de 6,2 % des charges dans le secteur Bell SCT, partiellement contrebalancée par une hausse de 4,1 % des coûts dans le secteur Bell Média. Pour la période des neuf premiers mois de l'exercice, les charges d'exploitation ont diminué de 3,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des charges de 3,8 % dans le secteur Bell SCT et de 0,9 % dans le secteur Bell Média. La baisse des charges d'exploitation de BCE reflète la diminution du coût des produits vendus liée au recul des produits d'exploitation tirés des produits et l'incidence favorable des diverses initiatives de réduction des coûts, y compris celles liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité opérationnelle.

## 2.5 (Perte nette) bénéfice net

BCE

### (Perte nette) bénéfice net

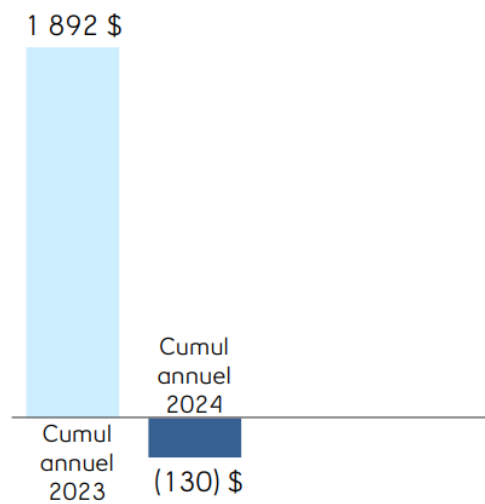
(en millions de dollars)



BCE

### (Perte nette) bénéfice net

(en millions de dollars)



Au troisième trimestre de 2024, la perte nette, qui s'est chiffrée à 1 191 millions \$, a augmenté de 1 898 millions \$, comparativement à un bénéfice net de 707 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média et de l'augmentation de la charge d'intérêts, facteurs partiellement compensés par la baisse de l'impôt sur le résultat, la diminution des autres charges et l'augmentation du BAIIA ajusté.

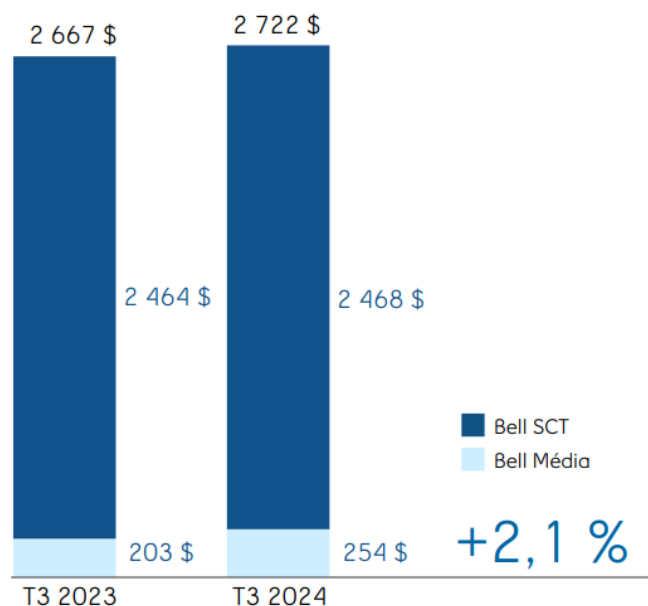
En cumul annuel en 2024, la perte nette s'est élevée à 130 millions \$, soit une hausse de 2 022 millions \$, comparativement à un bénéfice net de 1 892 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, de l'augmentation de la charge d'intérêts, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

## 2.6 BAIIA ajusté

BCE

### BAIIA ajusté

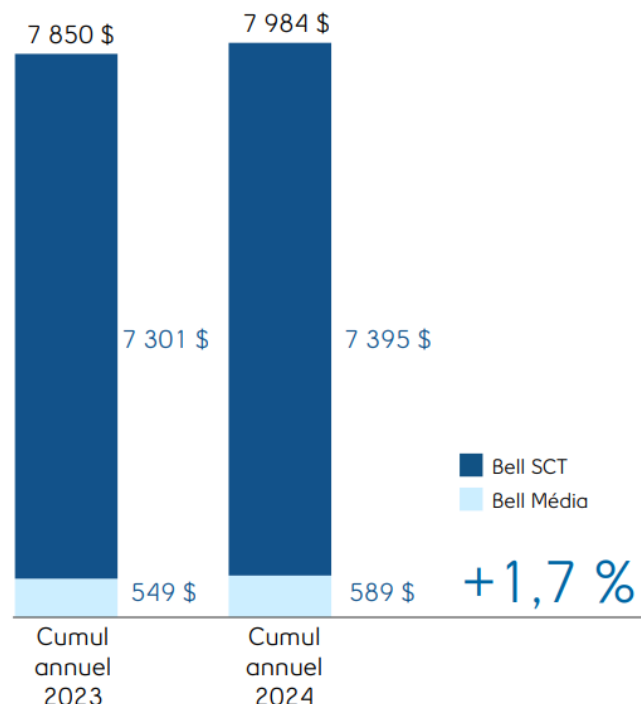
(en millions de dollars)



BCE

### BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	2 468	2 464	4	0,2 %	7 395	7 301	94	1,3 %
Marge du BAIIA ajusté	46,7 %	45,1 %		1,6 pt	46,4 %	45,1 %		1,3 pt
Bell Média	254	203	51	25,1 %	589	549	40	7,3 %
Marge du BAIIA ajusté	32,5 %	28,6 %		3,9 pts	25,4 %	23,9 %		1,5 pt
<b>Total du BAIIA ajusté de BCE</b>	<b>2 722</b>	<b>2 667</b>	<b>55</b>	<b>2,1 %</b>	<b>7 984</b>	<b>7 850</b>	<b>134</b>	<b>1,7 %</b>
Marge du BAIIA ajusté	45,6 %	43,9 %		1,7 pt	44,4 %	43,1 %		1,3 pt

## BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,1 % au T3 2024 et de 1,7 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de la croissance dans le secteur Bell Média de 25,1 % et de 7,3 %, respectivement, et d'une hausse dans le secteur Bell SCT de 0,2 % et de 1,3 %, respectivement. La croissance du BAIIA ajusté de BCE d'un exercice à l'autre au T3 2024 et en cumul annuel s'explique par la baisse des coûts d'exploitation, partiellement contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 45,6 % au T3 2024 et à 44,4 % en cumul annuel, soit une hausse de 1,7 pt et de 1,3 pt, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse des coûts d'exploitation et d'une proportion moindre des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

---

## 2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

### 2024

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 49 millions \$ pour le troisième trimestre de 2024 et de 300 millions \$ en cumul annuel comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 16 millions \$ au T3 2024 et de 246 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 33 millions \$ au T3 2024 et de 54 millions \$ en cumul annuel.

### 2023

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 10 millions \$ pour le troisième trimestre de 2023 et de 159 millions \$ en cumul annuel comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 12 millions \$ au T3 2023 et de 121 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- un recouvrement de coûts liés aux acquisitions et autres de 2 millions \$ au T3 2023 et de 38 millions \$ en cumul annuel.

---

## 2.8 Amortissements

### Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles pour le troisième trimestre de 2024 a diminué de 3 millions \$ par rapport à la période correspondante de 2023.

L'amortissement des immobilisations corporelles en cumul annuel en 2024 a augmenté de 34 millions \$ par rapport à la période correspondante de 2023, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande.

### Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles pour le troisième trimestre de 2024 et en cumul annuel a augmenté de 30 millions \$ et de 92 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison principalement du volume accru d'immobilisations.

---

## 2.9 Charges financières

### Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts pour le troisième trimestre de 2024 et en cumul annuel ont augmenté de 67 millions \$ et de 206 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes et de l'augmentation des taux d'intérêt.

### Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le taux d'actualisation était de 4,6 %, comparativement à 5,3 % le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au troisième trimestre de 2024 et en cumul annuel, les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont diminué de 11 millions \$ et de 32 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison d'un taux d'actualisation moins élevé en 2024 et d'une situation d'actif net moins élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans le poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)*.

---

## 2.10 Perte de valeur d'actifs

### 2024

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour nos services de télé Bell Média et de nos marchés de la radio, en raison d'une nouvelle baisse de la demande et des dépenses dans le marché publicitaire linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) et du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télévision et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques; un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages; un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel; un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels; un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur du goodwill de 1 132 millions \$.

En outre, les charges pour pertes de valeur de 23 millions \$ et de 96 millions \$ comptabilisées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement, sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

### 2023

Les charges pour pertes de valeur de 34 millions \$ comptabilisées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

---

## 2.11 Autres charges

### 2024

Les autres charges de 63 millions \$ pour le troisième trimestre de 2024 comprennent des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE, partiellement compensée par des profits sur nos placements essentiellement liés à une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de nos filiales, et des profits nets liés à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

Les autres charges de 202 millions \$ en cumul annuel en 2024 comprennent des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE, des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des pertes sur la mise hors service et les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement compensées par des produits d'intérêts et des profits sur nos placements essentiellement liés à une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

### 2023

Les autres charges de 129 millions \$ au troisième trimestre de 2023 comprennent principalement des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

Les autres charges de 319 millions \$ en cumul annuel en 2023 se rapportent principalement à des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur de la participation minoritaire dans MLSE et des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, partiellement compensées par des profits sur nos placements à la suite de la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production et de la hausse des produits d'intérêts.

---

## 2.12 Impôts sur le résultat

Au troisième trimestre de 2024 et en cumul annuel, l'impôt sur le résultat a diminué de 238 millions \$ et de 384 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse du bénéfice imposable.

---

## 2.13 (Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

Au troisième trimestre de 2024, la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevée à 1 237 millions \$, soit une hausse de 1 877 millions \$ par rapport au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 640 millions \$ de la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs principalement dans notre secteur Bell Média et de l'augmentation de la charge d'intérêts, facteurs partiellement compensés par la baisse de l'impôt sur le résultat, la diminution des autres charges et l'augmentation du BAIIA ajusté.

En cumul annuel en 2024, la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevée à 298 millions \$, soit une hausse de 1 992 millions \$ par rapport au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 1 694 millions \$ de la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la perte de valeur d'actifs, principalement dans notre secteur Bell Média, de l'augmentation de la charge d'intérêts, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et de l'augmentation de la dotation aux amortissements, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à (1,36) \$ au T3 2024, a diminué de 2,06 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le BPA de BCE, qui s'est établi à (0,33) \$ en cumul annuel, a diminué de 2,19 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au troisième trimestre de 2024, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(s) à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 688 millions \$, soit 0,75 \$ par action ordinaire, comparativement à 741 millions \$, soit 0,81 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté des neuf premiers mois de 2024 s'est établi à 2 054 millions \$, soit 2,25 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 235 millions \$, soit 2,45 \$ par action ordinaire, pour les neuf premiers mois de 2023.

## 3 Analyse des secteurs d'activité

---

### 3.1 Bell SCT

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à certains avantages qui devraient découler de l'acquisition de HGC Technologies, aux perspectives de croissance et aux plans stratégiques de FX Innovation et aux projets et aux perspectives pour 2024 de BCE. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### Principaux faits récents touchant nos activités

#### Acquisition de HGC Technologies par FX Innovation

Le 9 octobre 2024, FX Innovation, une entreprise de Bell Canada, a acquis HGC Technologies (HGC), un partenaire Élite de ServiceNow. Basée à Montréal, HGC exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Elle travaille principalement à aider les clients dans l'optimisation de la plateforme de flux de travaux numériques de ServiceNow. Forte de ses capacités en matière de développement d'applications d'entreprise, de gestion des ressources humaines et de prestation de services à la clientèle, en plus de sa solide équipe nord-américaine, HGC participe à la croissance de FX Innovation et renforce son expertise en matière d'automatisation des processus, de technologies infonuagiques et de transformation numérique. La clientèle américaine de HGC correspond à celle que vise FX Innovation dans ses plans d'expansion stratégique sur le marché américain; par cette acquisition, FX innovation obtient donc un accès immédiat à un nouveau segment de clientèle en croissance. Cette acquisition marque une autre étape importante dans le parcours de transformation de Bell d'une entreprise de télécommunications traditionnelle en un chef de file des services technologiques. En tirant parti de la connectivité fiable de Bell et de ses services évolués en cybersécurité, et avec l'appui d'HGC, FX Innovation peut désormais offrir à ses clients, dans de nombreux secteurs, des services de bout en bout liés à ServiceNow, des capacités d'automatisation et des perspectives basées sur l'intelligence artificielle (IA), ainsi qu'une expertise pour accélérer leur transformation.

#### Partenariat avec Hyundai Motor Group pour offrir des services d'infodivertissement à bord des véhicules

Le 25 juillet 2024, Bell a annoncé la prolongation de son partenariat stratégique sur plusieurs années avec Hyundai Motor Group (Hyundai) afin d'offrir à la clientèle canadienne des services d'infodivertissement connectés innovateurs à bord des véhicules. Grâce à l'Internet des objets (IdO) de Bell, les clients de Hyundai, de Kia et de Genesis au Canada profiteront d'un accès rapide et fiable aux fonctionnalités d'infodivertissement. Ce partenariat sera également l'occasion de tester d'autres éléments, comme les mises à jour logicielles en direct, la diffusion de musique ou de vidéos en continu, les jeux en ligne occasionnels et éventuellement des points d'accès sans fil. Ceci permettra ainsi une connectivité fluide lors des déplacements.

#### Collaboration avec MacLean en vue de transformer les activités minières de prochaine génération au Canada

Le 17 septembre 2024, Bell a annoncé une collaboration technologique avec MacLean Engineering (MacLean), le plus important fabricant d'équipement minier souterrain au monde dont les usines sont installées au Canada, qui vise à mieux soutenir les besoins en constante évolution des clients du secteur minier. Le réseau mobile privé de Bell dans le centre de recherche et de formation de MacLean transformera le centre d'essai en centre d'excellence en tirant parti du réseau 5G/évolution à long terme (LTE) sécurisé de Bell, qui fournit une bande passante dédiée ainsi que la stabilité du signal du centre d'excellence jusqu'à l'environnement souterrain. Ces innovations amélioreront l'interopérabilité de l'équipement, ce qui renforce la sécurité des travailleurs, favorise des pratiques durables et réduira les émissions des véhicules.

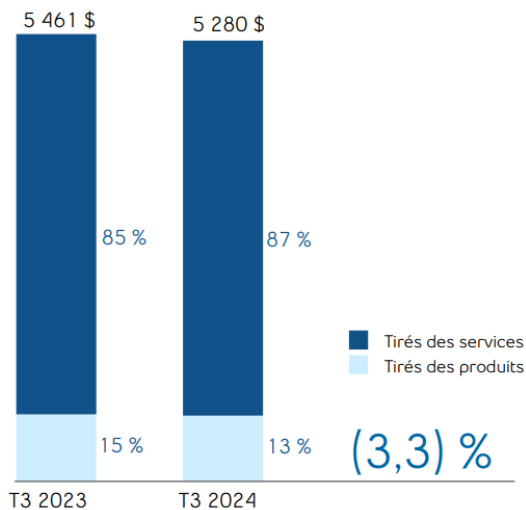
# Analyse de la performance financière

## Faits saillants de la performance au T3 2024

Bell SCT

### Produits des activités ordinaires

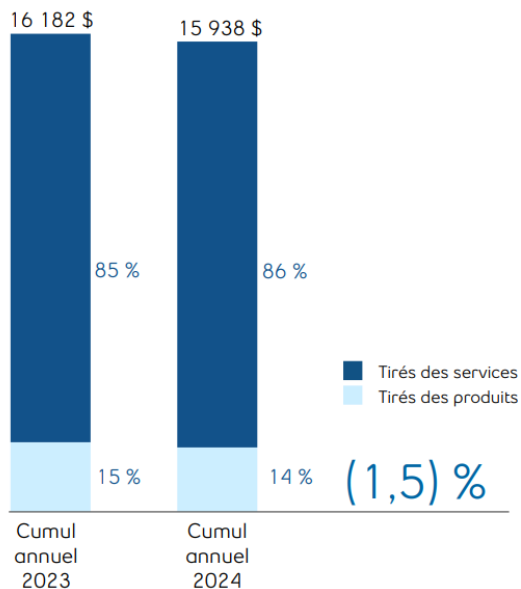
(en millions de dollars)



Bell SCT

### Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

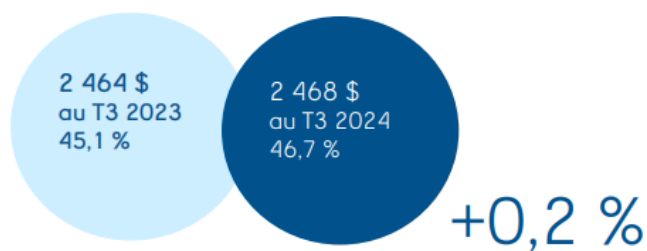


Bell SCT

### BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)

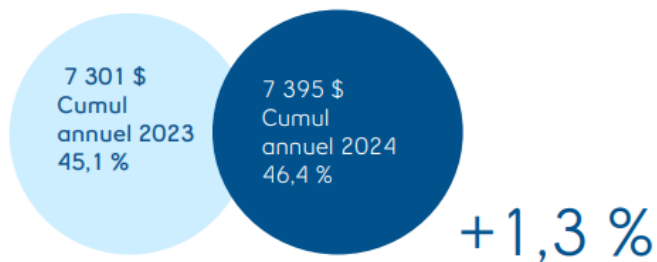


Bell SCT

### BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)





Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles <sup>(1)(3)</sup>	Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T3 2024	Activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au T3 2024	Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T3 2024 <sup>(4)</sup>	Revenu moyen par utilisateur (RMU) <sup>(1)(3)(5)</sup> combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles par mois
<b>+1,6 %</b>	<b>33 111</b>	<b>69 085</b>	<b>1,28 %</b>	<b>(3,4) %</b>
T3 2024 vs T3 2023	Diminution de (76,8) % vs T3 2023	vs activations nettes de 24 044 au T3 2023	Augmentation de 0,18 pt vs T3 2023	T3 2024 : 58,26 \$ T3 2023 : 60,28 \$
Croissance des abonnés des services Internet haute vitesse de détail <sup>(1)(2)(3)</sup>	Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T3 2024			Croissance des abonnés des services de télé IP de détail <sup>(2)</sup>
<b>+0,9 %</b>	<b>42 415</b>			<b>+4,2 %</b>
T3 2024 vs T3 2023	Diminution de (46,5) % vs T3 2023			T3 2024 vs T3 2023
Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail au T3 2024			Diminution des abonnés des SAR filaires résidentiels de détail <sup>(2)</sup>	
<b>9 197</b>			<b>(8,9) %</b>	
Diminution de (74,4) % vs T3 2023			T3 2024 vs T3 2023	

- (1) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- (2) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.
- (3) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. Toujours au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile.
- (4) Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'entend des annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.
- (5) Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.

## Résultats de Bell SCT

### Produits des activités ordinaires

	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil	1 811	1 828	(17)	(0,9) %	5 373	5 317	56	1,1 %
Services de données filaires	2 038	2 032	6	0,3 %	6 084	6 054	30	0,5 %
Services voix filaires	663	717	(54)	(7,5) %	2 023	2 165	(142)	(6,6) %
Autres services sur fil	76	78	(2)	(2,6) %	236	231	5	2,2 %
<b>Produits externes tirés des services</b>	<b>4 588</b>	<b>4 655</b>	<b>(67)</b>	<b>(1,4) %</b>	<b>13 716</b>	<b>13 767</b>	<b>(51)</b>	<b>(0,4) %</b>
Produits intersectoriels tirés des services	7	7	—	—	21	21	—	—
<b>Produits d'exploitation tirés des services</b>	<b>4 595</b>	<b>4 662</b>	<b>(67)</b>	<b>(1,4) %</b>	<b>13 737</b>	<b>13 788</b>	<b>(51)</b>	<b>(0,4) %</b>
Services sans fil	569	672	(103)	(15,3) %	1 821	1 924	(103)	(5,4) %
Services sur fil	116	127	(11)	(8,7) %	380	470	(90)	(19,1) %
<b>Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits</b>	<b>685</b>	<b>799</b>	<b>(114)</b>	<b>(14,3) %</b>	<b>2 201</b>	<b>2 394</b>	<b>(193)</b>	<b>(8,1) %</b>
<b>Total des produits externes</b>	<b>5 273</b>	<b>5 454</b>	<b>(181)</b>	<b>(3,3) %</b>	<b>15 917</b>	<b>16 161</b>	<b>(244)</b>	<b>(1,5) %</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 280</b>	<b>5 461</b>	<b>(181)</b>	<b>(3,3) %</b>	<b>15 938</b>	<b>16 182</b>	<b>(244)</b>	<b>(1,5) %</b>

Les **produits d'exploitation du secteur Bell SCT** ont diminué de 3,3 % au T3 2024 et de 1,5 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services. La baisse d'un exercice à l'autre au T3 des produits tirés des services découle de l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires et de la diminution des produits tirés des services sans fil, facteurs atténués par la hausse des produits tirés des services de données filaires. La baisse d'un exercice à l'autre au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice s'explique par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires, partiellement compensée par la hausse des produits tirés des services sans fil et des produits tirés des services de données filaires.

Les **produits d'exploitation tirés des services du secteur Bell SCT** ont diminué de 1,4 % au T3 2024 et de 0,4 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits tirés des services sans fil** ont diminué de 0,9 % au T3 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :
  - l'intensification continue d'un exercice à l'autre des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits;
  - la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés, jumelé à l'effet des augmentations des tarifs.

À l'inverse, au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les produits tirés des services sans fil ont augmenté de 1,1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car l'accroissement de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés et l'effet des augmentations des tarifs ont plus que compensé les diminutions mentionnées précédemment.

- Les **produits tirés des services de données filaires** ont augmenté de 0,3 % au T3 2024 et de 0,5 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2023, principalement en raison des facteurs suivants :
  - l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail, conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
  - l'apport des acquisitions de petite envergure réalisées au cours de l'exercice précédent;
  - l'augmentation des ventes de solutions d'affaires à la clientèle d'affaires, surtout en ce qui concerne la croissance liée aux services de sécurité et infonuagiques

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
- l'érosion continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite et la baisse des produits tirés des services de données sur protocole Internet (IP) à large bande et des services de données traditionnels.

En outre, les produits tirés des services de données d'un exercice à l'autre au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice ont été favorisés par l'acquisition de FX Innovation en juin 2023.

- Les **produits tirés des services voix filaires** ont diminué de 7,5 % au T3 2024 et de 6,6 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :
  - l'érosion continue des SAR filaires résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
  - les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

Les **produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT** ont diminué de 14,3 % au T3 2024 et de 8,1 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil** ont diminué de 15,3 % au T3 2024 et de 5,4 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison du recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source découlant de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, et de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil liée à la diminution des volumes de ventes d'appareils mobiles, facteurs partiellement compensés par une proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme.

- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil** ont diminué de 8,7 % au T3 2024 et de 19,1 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est imputable au calendrier des ventes d'équipements aux grandes entreprises clientes. En outre, au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, la baisse des produits d'exploitation tirés des produits a subi l'incidence défavorable des ventes exceptionnellement élevées en 2023 aux grandes entreprises clientes, principalement en raison de la reprise à la suite des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale qui ont eu lieu en 2022.

#### Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(2 812)	(2 997)	185	6,2 %	(8 543)	(8 881)	338	3,8 %
BAIIA ajusté	2 468	2 464	4	0,2 %	7 395	7 301	94	1,3 %
Marge du BAIIA ajusté	46,7 %	45,1 %		1,6 pt	46,4 %	45,1 %		1,3 pt

Les **coûts d'exploitation du secteur Bell SCT** ont diminué de 6,2 % au T3 2024 et de 3,8 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison des facteurs suivants :

- la diminution du coût des produits vendus liée à la baisse des produits d'exploitation tirés des produits;
- les initiatives de réduction des coûts, principalement attribuables aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux autres gains d'efficacité opérationnelle;
- des économies découlant des volumes d'appels moins élevés dans nos centres de service à la clientèle.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des coûts liée aux acquisitions de petite envergure réalisées au cours de l'exercice précédent;
- l'augmentation des charges liée à la croissance des produits tirés des solutions d'affaires;
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses.

En outre, les charges enregistrées pour la période des neuf premiers mois de l'exercice ont subi l'incidence défavorable de la hausse des coûts liés à l'acquisition de FX Innovation en juin 2023.

Le **BAIIA ajusté du secteur Bell SCT** a augmenté de 0,2 % au T3 2024 et de 1,3 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de la diminution des coûts d'exploitation, partiellement contrebalancée par une baisse des produits d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté de 46,7 % au T3 2024 et de 46,4 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice a augmenté de 1,6 point et de 1,3 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de la baisse des coûts qui découle des diverses initiatives de réduction des coûts et des autres gains d'efficacité opérationnelle, jumelée à une proportion moindre des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

## Données opérationnelles de Bell SCT

### Services sans fil

	T3 2024	T3 2023	Variation	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation	% de variation
<b>Téléphones mobiles</b>								
RMU combiné <sup>(1)(2)</sup> (\$/mois)	58,26	60,28	(2,02)	(3,4) %	58,15	59,21	(1,06)	(1,8) %
Activations brutes d'abonnés	588 263	603 770	(15 507)	(2,6) %	1 671 036	1 512 245	158 791	10,5 %
Services postpayés	374 116	423 364	(49 248)	(11,6) %	1 130 203	1 043 719	86 484	8,3 %
Services prépayés	214 147	180 406	33 741	18,7 %	540 833	468 526	72 307	15,4 %
Activations nettes d'abonnés	102 196	166 930	(64 734)	(38,8) %	258 447	319 104	(60 657)	(19,0) %
Services postpayés	33 111	142 886	(109 775)	(76,8) %	156 858	297 457	(140 599)	(47,3) %
Services prépayés	69 085	24 044	45 041	n.s.	101 589	21 647	79 942	n.s.
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,58 %	1,45 %		(0,13) pt	1,55 %	1,34 %		(0,21) pt
Services postpayés	1,28 %	1,10 %		(0,18) pt	1,23 %	0,98 %		(0,25) pt
Services prépayés	4,66 %	5,10 %		0,44 pt	4,99 %	5,02 %		0,03 pt
Abonnés <sup>(1)(2)</sup>	10 361 720	10 194 961	166 759	1,6 %	10 361 720	10 194 961	166 759	1,6 %
Services postpayés <sup>(2)</sup>	9 473 886	9 294 115	179 771	1,9 %	9 473 886	9 294 115	179 771	1,9 %
Services prépayés <sup>(1)</sup>	887 834	900 846	(13 012)	(1,4) %	887 834	900 846	(13 012)	(1,4) %
<b>Appareils mobiles connectés</b>								
Activations nettes d'abonnés	56 216	64 282	(8 066)	(12,5) %	210 539	214 561	(4 022)	(1,9) %
Abonnés	2 943 087	2 653 802	289 285	10,9 %	2 943 087	2 653 802	289 285	10,9 %

n.s. : non significatif

(1) Au 30 septembre 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ce service à cette date.

(2) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout.

Le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** de 58,26 \$ au T3 2024 et de 58,15 \$ en cumul annuel a diminué de 3,4 % et de 1,8 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- l'intensification continue d'un exercice à l'autre des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs;
- l'incidence favorable de l'ajustement, au T1 2024, de notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires ne générant que très peu de produits ou pas de produits du tout.

Les **activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 2,6 % au T3 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services prépayés. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 10,5 % d'un exercice à l'autre, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les **activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 11,6 % au T3 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'intensité accrue de la concurrence, de l'accent mis sur l'accroissement de la clientèle utilisant des téléphones mobiles de plus grande valeur, du recul du nombre d'étudiants étrangers reflétant les plafonds visant les visas d'étudiants imposés par le gouvernement et de la baisse de la demande de la clientèle d'affaires. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 8,3 % d'un exercice à l'autre, car l'incidence favorable de la croissance de la population et de l'essor de la 5G a plus que compensé les facteurs exerçant une pression sur les activations brutes d'abonnés des services postpayés mentionnés précédemment.
- Les **activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 18,7 % au T3 2024 et de 15,4 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'élargissement de la capacité de distribution de détail et des offres promotionnelles efficaces liées à Lucky Mobile.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 38,8 % au T3 2024 et de 19,0 % au cours des neuf premiers mois de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés, en partie compensée par l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services prépayés.

- Les **activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 76,8 % au T3 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des désactivations d'abonnés et de la diminution du nombre d'activations brutes. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont diminué de 47,3 % d'un exercice à l'autre, en raison de l'augmentation des désactivations d'abonnés, partiellement compensée par l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés.
- Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 45 041 au T3 2024 et de 79 942 en cumul annuel, ce qui s'explique par l'augmentation des activations brutes et la diminution des désactivations d'abonnés.

Le **taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 1,58 % au T3 2024 et à 1,55 % en cumul annuel, en hausse de 0,13 point et de 0,21 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023.

- Le **taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** s'est chiffré à 1,28 % pour le trimestre et à 1,23 % en cumul annuel, en hausse de 0,18 point et de 0,25 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse du nombre de désactivations d'abonnés découlant de l'augmentation globale du niveau de concurrence sur le marché et de l'intensité des offres promotionnelles.
- Le **taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 4,66 % pour le trimestre et à 4,99 % pour la période des neuf premiers mois de l'exercice, en baisse de 0,44 point et de 0,03 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse du nombre de désactivations d'abonnés découlant du succès des offres visant la fidélisation liées à Lucky Mobile. En outre, la baisse en cumul annuel du taux de désabonnement des abonnés des services prépayés a été atténuée par l'incidence des offres promotionnelles plus alléchantes sur les marques économiques postpayées, surtout au début de l'exercice.

Les **abonnés utilisant des téléphones mobiles** au 30 septembre 2024 totalisaient 10 361 720, en hausse de 1,6 % par rapport à 10 194 961 abonnés enregistrés à la fin du T3 2023. De ce nombre, on compte 9 473 886 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 1,9 %, comparativement à 9 294 115 abonnés à la fin du T3 2023, et 887 834 abonnés des services prépayés, soit une baisse de 1,4 %, comparativement à 900 846 abonnés à la fin du T3 2023. Au 30 septembre 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ce service à cette date.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont diminué de 12,5 % au T3 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des activations nettes d'IdO des consommateurs et de la hausse des pertes nettes liées aux appareils de données, facteurs partiellement compensés par la hausse du nombre d'abonnements pour voiture connectée. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ont diminué de 1,9 % d'un exercice à l'autre, en raison de l'augmentation des pertes nettes liées aux appareils de données, partiellement compensée par l'augmentation du nombre d'activations nettes d'IdO.

Les **abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** au 30 septembre 2024 totalisaient 2 943 087, en hausse de 10,9 % par rapport à 2 653 802 abonnés enregistrés à la fin du T3 2023.

## Services de données filaires

### Services Internet haute vitesse de détail

	T3 2024	T3 2023	Variation	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de détail	42 415	79 327	(36 912)	(46,5) %	97 334	131 535	(34 201)	(26,0) %
Abonnés des services de détail <sup>(1)(2)(3)(4)</sup>	4 456 709	4 417 838	38 871	0,9 %	4 456 709	4 417 838	38 871	0,9 %

- (1) En raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- (2) Au T1 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile.
- (3) Au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure.
- (4) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 35 080 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail** ont diminué de 46,5 % au T3 2024 et de 26,0 % pour la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, surtout en raison des offres promotionnelles accrocheuses des concurrents, de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre et du ralentissement de la croissance du marché.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail** totalisaient 4 456 709 au 30 septembre 2024, en hausse de 0,9 % par rapport à 4 417 838 abonnés à la fin du T3 2023. En raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

### Services de télé IP de détail

	T3 2024	T3 2023	Variation	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	9 197	35 976	(26 779)	(74,4) %	22 058	58 381	(36 323)	(62,2) %
Abonnés des services de télé IP de détail <sup>(1)(2)</sup>	2 133 397	2 046 805	86 592	4,2 %	2 133 397	2 046 805	86 592	4,2 %

- (1) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.
- (2) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les **activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail** ont diminué de 74,4 % au T3 2024 et de 62,2 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de la baisse des activations brutes liées à nos services de télé en continu Télé Fibe découlant de l'accent mis sur l'accroissement de la clientèle représentant une plus grande valeur, de l'utilisation moindre des services Internet, de l'intensité accrue de la concurrence et de la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Les **abonnés des services de télé IP de détail** totalisaient 2 133 397 au 30 septembre 2024, en hausse de 4,2 % comparativement à 2 046 805 à la fin du T3 2023.

	T3 2024	T3 2023	Variation	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(47 674)	(41 776)	(5 898)	(14,1) %	(144 835)	(138 265)	(6 570)	(4,8) %
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail <sup>(1)</sup>	1 876 782	2 059 964	(183 182)	(8,9) %	1 876 782	2 059 964	(183 182)	(8,9) %

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 7 458 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont augmenté de 14,1 % pour le T3 2024 et de 4,8 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison du nombre moindre d'activations brutes imputable à la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet et à l'utilisation moindre liée à la baisse des volumes des services Internet, facteurs en partie compensés par la diminution du nombre de désactivations d'abonnés.

Les abonnés des SAR résidentiels de détail se sont chiffrés à 1 876 782 au 30 septembre 2024, soit une baisse de 8,9 % par rapport à 2 059 964 à la fin du T3 2023. Le taux d'érosion de 8,9 % au T3 2024 représente un recul par rapport au taux d'érosion de 4,8 % enregistré au T3 2023, qui s'expliquait principalement par l'incidence de l'acquisition de Distributel Communications Limitée (Distributel) au T4 2022 et d'autres acquisitions de petite envergure effectuées au T2 2023.

## Mise à jour des perspectives pour 2024

En date du rapport de gestion annuel 2023 de BCE, nous ciblions une croissance des produits des activités ordinaires du secteur Bell SCT en 2024 soutenue par l'accroissement continu du nombre d'abonnés. Nous nous attendons maintenant à ce que les produits des activités ordinaires du secteur Bell SCT diminuent en 2024, en raison de l'incidence cumulée des pressions sur les prix des services sans fil sur le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles, des produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil moins élevés que prévu imputables à la baisse des volumes de ventes d'appareils mobiles et du calendrier des ventes d'équipements liés aux services sur fil aux entreprises.

## Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE, dans le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2024 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell Média présentée à la section 3.2, *Bell Média*, du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, nous avons formulé l'hypothèse qu'il y aurait une augmentation de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux. Nous posons maintenant l'hypothèse que notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux demeurera stable, voire diminuera légèrement, étant donné que nous détournons progressivement notre attention de l'augmentation de notre part de marché pour nous concentrer sur les résultats économiques et financiers.
- L'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directement avec le consommateur et en ligne.
- En date du rapport de gestion annuel 2023 de BCE, nous avons présenté notre hypothèse indiquant un ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles. Actuellement, notre hypothèse indique la baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles, en raison des pressions concurrentielles sur les prix plus élevées que prévu qui se sont intensifiées progressivement au cours du premier trimestre de 2024 et qui se sont maintenues depuis la période de vente saisonnière plus intense au T4 2023.
- La poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, mais à un rythme plus lent qu'au cours de la période de 2020 à 2023.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- L'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles et Internet.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.

- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption accrue par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constant.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.



---

## 3.2 Bell Média

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait aux projets et aux perspectives pour 2024 de BCE. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

### Principaux faits récents touchant nos activités

#### Élargissement du partenariat avec Warner Bros. Discovery

Le 8 octobre 2024, Bell Média a annoncé l'élargissement de son partenariat avec Warner Bros. Discovery pour le marché canadien, solidifiant ainsi la position de Crave en tant que diffuseur exclusif de HBO et de Max pour plusieurs années. Le prolongement de l'accord de licence existant entre Bell Média et Warner Bros. Discovery, annoncé en 2023, garantit un accès continu à une importante bibliothèque de contenus de qualité pour les abonnés de Crave dans un avenir prévisible. La nouvelle entente comporte également un engagement de coproduction de contenu canadien original à l'attrait international, l'octroi de licences pour du contenu original de Bell Média sur les plateformes Warner Bros. Discovery à l'extérieur du Canada, ainsi qu'un accès amélioré au contenu francophone sur les plateformes de Bell Média. Bell Média et Warner Bros. Discovery ont également confirmé qu'ils ont réglé toutes les questions liées à leur récent différend concernant la gamme de chaînes de marque Discovery appartenant à Bell Média.

#### Entente conclue avec NBCUniversal en vue d'offrir les chaînes USA Network et Oxygen True Crime au Canada

Le 17 octobre 2024, Bell Média a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant du contenu et des licences avec NBCUniversal Global TV Distribution qui permet d'offrir les chaînes câblées USA Network et Oxygen True Crime au Canada pour la toute première fois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, date à laquelle les chaînes spécialisées existantes Discovery et Investigation Discovery seront renommées USA Network et Oxygen True Crime. Une sélection des émissions populaires de USA Network, comme SUITS, Oxygen True Crime et toutes les nouvelles séries des deux chaînes, seront également offerte en diffusion en continu sur Crave. De plus, le 1<sup>er</sup> janvier, les chaînes spécialisées existantes Animal Planet, Discovery Science et Discovery Velocity seront renommées CTV Wild, CTV Nature et CTV Speed, respectivement, ce qui complète la revitalisation de la gamme des chaînes Discovery de Bell Média.

#### Lancement de RDS et de TSN sur les chaînes Prime Video au Canada

Le 6 septembre 2024, le service TSN de Bell Média, qui diffuse du contenu de sport en direct, a été lancé sur la chaîne Prime Video au Canada, et le lancement du service RDS a suivi en octobre. Les membres Prime peuvent ajouter le contenu linéaire et sur demande de RDS et de TSN à leur compte Prime Video. RDS et TSN rejoignent le service de diffusion en continu Crave de Bell Média, qui fait partie des chaînes Prime Video au Canada depuis février. Grâce à l'ajout des chaînes Prime Video au Canada, Bell Média offre aux abonnés un plus grand choix ainsi que l'accès à RDS et à TSN. De plus, les réseaux sont toujours offerts sur diverses plateformes, y compris les applications RDS et TSN, RDS.ca, TSN.ca, les lecteurs médias numériques comme Android TV, Apple TV, les téléviseurs intelligents Samsung, les téléviseurs intelligents LG, les clés de diffusion Roku et Amazon Fire TV Stick et les fournisseurs de services de télé.

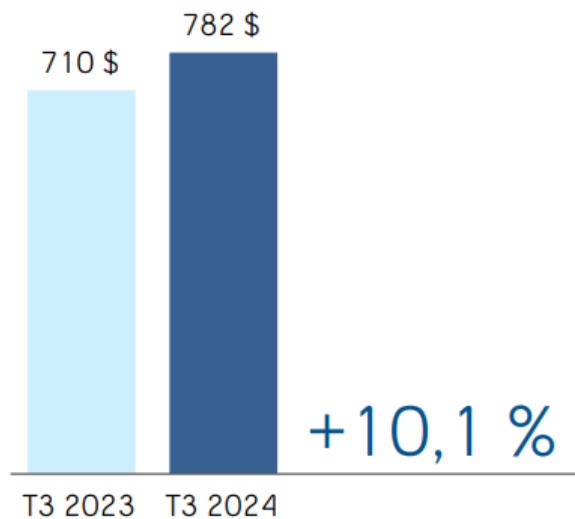
## Analyse de la performance financière

### Faits saillants de la performance au T3 2024

Bell Média

Produits des activités ordinaires

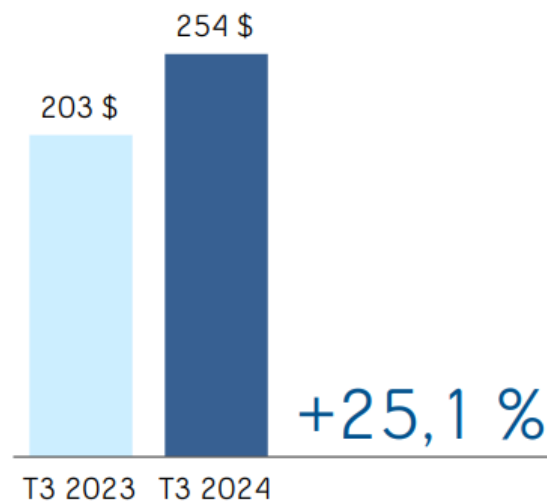
(en millions de dollars)



Bell Média

BAIIA ajusté

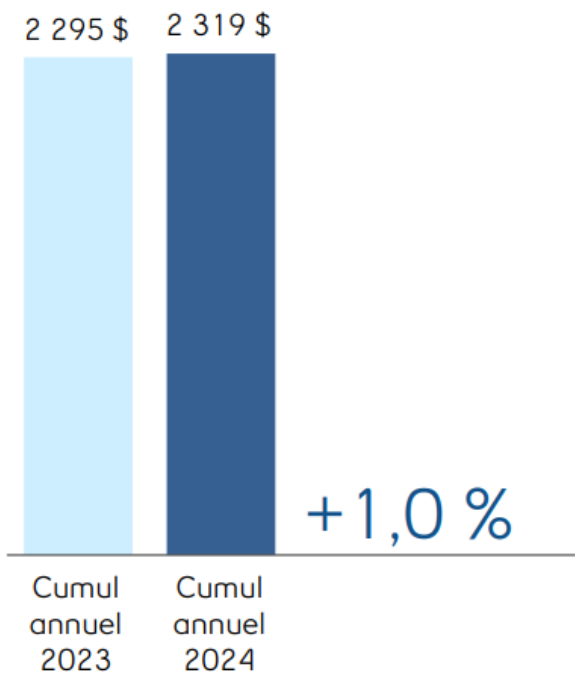
(en millions de dollars)



Bell Média

Produits des activités ordinaires

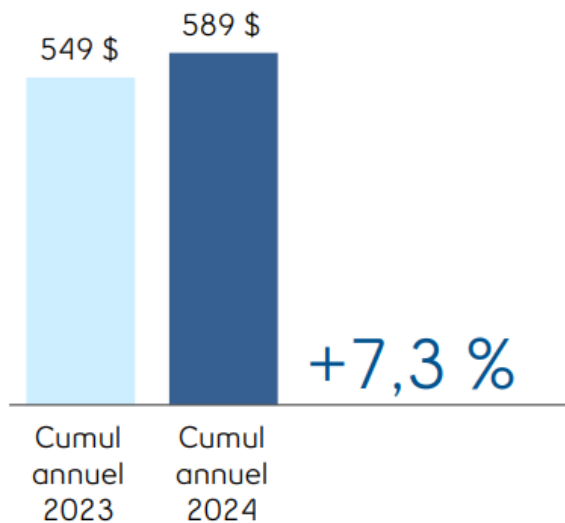
(en millions de dollars)



Bell Média

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



## Résultats de Bell Média

### Produits des activités ordinaires

	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Produits externes	698	626	72	11,5 %	2 070	2 039	31	1,5 %
Produits intersectoriels	84	84	—	—	249	256	(7)	(2,7) %
<b>Produits d'exploitation tirés de Bell Média</b>	<b>782</b>	<b>710</b>	<b>72</b>	<b>10,1 %</b>	<b>2 319</b>	<b>2 295</b>	<b>24</b>	<b>1,0 %</b>

Les produits d'exploitation tirés de Bell Média se sont accrus de 10,1 % au T3 2024, par rapport à la période correspondante de 2023, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et des produits tirés de la publicité. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les produits d'exploitation ont augmenté de 1,0 % d'un exercice à l'autre, ce qui s'explique par la hausse des produits tirés de la publicité et l'incidence favorable des produits liés à la Formule 1 au T2 2024, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des produits tirés des frais d'abonnement. Les produits liés au contenu numérique<sup>(1)</sup> ont continué de contribuer à la croissance des produits d'exploitation, en hausse de 19 % au T3 2024 et de 24,9 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits tirés de la publicité** ont augmenté de 7,9 % au T3 2024 et de 3,7 % au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la croissance continue des produits tirés de la publicité des services numériques, principalement attribuable à l'augmentation des réservations provenant de l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM) Télé de Bell Média, un outil de vente dans les médias, et à la croissance du service Télévision adressable et du nombre d'abonnés à la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité. L'augmentation des produits tirés de la publicité a également reflété la hausse des produits liés à l'affichage extérieur attribuable à l'acquisition d'OUTEDGE en juin 2024 et la hausse de la performance des chaînes de télé spécialisée dans les sports, facteurs partiellement contrebalancés par le recul de la demande de publicité traditionnelle à la télé, y compris la réorientation des montants attribués à la publicité vers le principal diffuseur des Jeux olympiques de Paris 2024. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les retards liés au contenu en raison des grèves des membres la Writers Guild of America (WGA) et de la Screen Actors Guild and the American Federation of Television and Radio Artists (SAG-AFTRA) en 2023 ont également eu une incidence défavorable sur les produits tirés de la publicité.
- Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 13,5 % au T3 2024, par rapport à la période correspondante de 2023, en raison des ajustements rétroactifs liés à des contrats conclus avec des fournisseurs de services de télé canadiens et de la croissance du nombre d'abonnés à Crave et aux services de diffusion en continu de sports, partiellement contrebalancés par la baisse d'un exercice à l'autre du nombre d'abonnés des EDR. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les produits tirés des frais d'abonnement ont diminué de (2,1) %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car les pressions liées à la baisse du nombre d'abonnés des EDR ont plus que contrebalancé la hausse des produits tirés de Crave et des services de diffusion en continu de sports et l'avantage net d'un exercice à l'autre découlant des ajustements rétroactifs liés à des contrats conclus avec des fournisseurs de services de télé canadiens.

### Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(528)	(507)	(21)	(4,1) %	(1 730)	(1 746)	16	0,9 %
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>254</b>	<b>203</b>	<b>51</b>	<b>25,1 %</b>	<b>589</b>	<b>549</b>	<b>40</b>	<b>7,3 %</b>
<b>Marge du BAIIA ajusté</b>	<b>32,5 %</b>	<b>28,6 %</b>		<b>3,9 pts</b>	<b>25,4 %</b>	<b>23,9 %</b>		<b>1,5 pt</b>

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 4,1 % au T3 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- la hausse des coûts liés au contenu, principalement ceux liés aux droits de diffusion et à la programmation sportive;
- l'augmentation des coûts liés à l'acquisition d'OUTEDGE.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les initiatives de restructuration entreprises au cours du dernier exercice, en raison du contexte économique et du cadre réglementaire défavorables pour les diffuseurs.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéos sur demande.

Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, les coûts d'exploitation ont diminué de 0,9 % d'un exercice à l'autre, en raison des initiatives de restructuration et de la baisse des coûts liés au contenu qui découle des retards liés au contenu en raison des grèves de la WGA et de la SAG-AFTRA, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des coûts, comme il est mentionné précédemment, et la hausse des charges liées à l'augmentation des produits tirés de la Formule 1.

Le **BAIIA ajusté de Bell Média** a augmenté de 25,1 % au T3 2024, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance des produits d'exploitation, en partie contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation. Au cours de la période des neuf premiers mois de l'exercice, le BAIIA ajusté a augmenté de 7,3 % d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse des produits d'exploitation et de la baisse des coûts d'exploitation.

## Mise à jour des perspectives pour 2024

En date du rapport de gestion annuel 2023 de BCE, malgré l'incertitude économique qui continuait de peser sur le marché de la publicité, nous nous attendions à ce qu'une reprise survienne au cours de 2024, même si le moment et le rythme de cette reprise étaient difficiles à prévoir. En date du rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE, nous prévoyions une amélioration du marché canadien de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio à moyen terme, même s'il était toujours difficile d'en prévoir le moment et le rythme. En date du présent rapport de gestion, nous ne nous attendons plus à une telle amélioration à moyen terme et le moment et le rythme d'une éventuelle amélioration restent difficiles à prévoir avec précision. Les plateformes au moyen desquelles Bell Média génère des produits tirés de la publicité connaissent actuellement un changement, la publicité traditionnelle à la télé et à la radio reculant pour faire place à une forte croissance des services numériques ainsi qu'à une croissance de notre entreprise d'affichage extérieur. Nous prévoyons que ce changement se poursuivra dans l'avenir et qu'il atténuera les baisses dans le marché de la publicité traditionnelle.

## Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE, dans le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2024 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell SCT présentée à la section 3.1, *Bell SCT* du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil SAM Télé et des plateformes côté demande (DSP) de Bell, l'expansion du service Télévision adressable, ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution.
- La croissance continue des coûts liés aux médias pour obtenir du contenu de qualité.
- Le soutien continu à l'adoption des produits de Crave grâce à une offre optimisée de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à une distribution rehaussée.
- Un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès du contenu à cotes d'écoute élevées et différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

## 4 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

### 4.1 Dette nette

	30 septembre 2024	31 décembre 2023	Variation (\$)	% de variation
Dette à long terme	32 606	31 135	1 471	4,7 %
Dette à court terme	7 475	5 042	2 433	48,3 %
50 % des actions privilégiées <sup>(1)</sup>	1 780	1 834	(54)	(2,9) %
Trésorerie	(1 860)	(547)	(1 313)	n.s.
Équivalents de trésorerie	—	(225)	225	100,0 %
Placements à court terme	(750)	(1 000)	250	25,0 %
Dette nette <sup>(2)</sup>	39 251	36 239	3 012	8,3 %

n.s. : non significatif

- (1) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 559 millions \$ et 3 667 millions \$ au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.
- (2) La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

L'augmentation de 2 433 millions \$ de la dette à court terme et l'augmentation de 1 471 millions \$ de la dette à long terme s'expliquent par :

- l'émission par Bell Canada de billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada des billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada de débentures à moyen terme (MTN), série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
- l'émission par Bell Canada de débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 2 146 millions \$;
- l'augmentation des emprunts en cours de 324 millions \$ aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité).

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$;
- le remboursement à l'échéance des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA);
- le remboursement à l'échéance des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$;
- la diminution nette de 44 millions \$ attribuable à la baisse des obligations locatives et d'autres dettes.

L'augmentation de la trésorerie de 1 313 millions \$, la diminution des placements à court terme de 250 millions \$ et la diminution des équivalents de trésorerie de 225 millions \$ s'expliquent principalement par :

- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 5 111 millions \$;
- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 818 millions \$;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 2 146 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 981 millions \$;
- des dépenses d'investissement de 2 934 millions \$;
- des dividendes de 2 703 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- un montant de 590 millions \$ pour les acquisitions d'entreprises;
- un montant de 531 millions \$ payé pour des licences d'utilisation de spectre;
- un montant de 186 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- des dividendes de 134 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- un montant de 76 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE;
- des dividendes de 56 millions \$ payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC.

## 4.2 Données liées aux actions en circulation

Actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	912 274 545
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	8 558
<b>En circulation au 30 septembre 2024</b>	<b>912 283 103</b>

Options sur actions en cours	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	7 484 561	61
Frappées de déchéance ou expirées	(930 211)	59
<b>En cours et exerçables au 30 septembre 2024</b>	<b>6 554 350</b>	<b>61</b>

## 4.3 Flux de trésorerie

	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 842</b>	<b>1 961</b>	<b>(119)</b>	<b>(6,1) %</b>	<b>5 111</b>	<b>5 573</b>	<b>(462)</b>	<b>(8,3) %</b>
Dépenses d'investissement	(954)	(1 159)	205	17,7 %	(2 934)	(3 552)	618	17,4 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(43)	(35)	(8)	(22,9) %	(134)	(136)	2	1,5 %
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(14)	(13)	(1)	(7,7) %	(56)	(35)	(21)	(60,0) %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	1	—	1	n.s.	27	5	22	n.s.
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>832</b>	<b>754</b>	<b>78</b>	<b>10,3 %</b>	<b>2 014</b>	<b>1 855</b>	<b>159</b>	<b>8,6 %</b>
Acquisitions d'entreprises	(73)	1	(74)	n.s.	(590)	(220)	(370)	n.s.
Cessions d'entreprises	—	1	(1)	(100,0) %	—	209	(209)	(100,0) %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(1)	—	(1)	n.s.	(27)	(5)	(22)	n.s.
Placements à court terme	—	—	—	—	250	—	250	n.s.
Licences d'utilisation du spectre	(13)	(3)	(10)	n.s.	(531)	(159)	(372)	n.s.
Autres activités d'investissement	(8)	(16)	8	50,0 %	(29)	(1)	(28)	n.s.
Augmentation (diminution) des effets à payer	763	(300)	1 063	n.s.	2 146	(484)	2 630	n.s.
Émission de titres d'emprunt à long terme	10	1 161	(1 151)	(99,1) %	3 818	3 864	(46)	(1,2) %
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(343)	(920)	577	62,7 %	(2 981)	(1 565)	(1 416)	(90,5) %
Rachat d'un passif financier	—	—	—	—	—	(149)	149	100,0 %
Émission d'actions ordinaires	—	—	—	—	—	18	(18)	(100,0) %
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(42)	(44)	2	4,5 %	(186)	(179)	(7)	(3,9) %
Rachat d'actions privilégiées	—	(27)	27	100,0 %	(76)	(90)	14	15,6 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(910)	(883)	(27)	(3,1) %	(2 703)	(2 604)	(99)	(3,8) %
Autres activités de financement	(3)	(5)	2	40,0 %	(17)	(20)	3	15,0 %
<b>Augmentation nette de la trésorerie</b>	<b>462</b>	<b>119</b>	<b>343</b>	<b>n.s.</b>	<b>1 313</b>	<b>470</b>	<b>843</b>	<b>n.s.</b>
<b>Diminution nette des équivalents de trésorerie</b>	<b>(250)</b>	<b>(400)</b>	<b>150</b>	<b>37,5 %</b>	<b>(225)</b>	<b>—</b>	<b>(225)</b>	<b>n.s.</b>

n.s. : non significatif

### Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du troisième trimestre de 2024 ont diminué de 119 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs, de la hausse des intérêts payés ainsi que de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ et autres, facteurs neutralisés en partie par la baisse de l'impôt sur le résultat payé et par l'augmentation du BAIIA ajusté.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation des neuf premiers mois de 2024 ont diminué de 462 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, de la hausse des intérêts payés et de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA ajusté.

Les flux de trésorerie disponibles du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2024 ont respectivement augmenté de 78 millions \$ et de 159 millions \$ par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, du fait de la baisse des dépenses d'investissement, contrebalancée en partie par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

## Dépenses d'investissement

	T3 2024	T3 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	919	1 123	204	18,2 %	2 839	3 446	607	17,6 %
<i>Intensité du capital<sup>(1)</sup></i>	<i>17,4 %</i>	<i>20,6 %</i>		<i>3,2 pts</i>	<i>17,8 %</i>	<i>21,3 %</i>		<i>3,5 pts</i>
Bell Média	35	36	1	2,8 %	95	106	11	10,4 %
<i>Intensité du capital</i>	<i>4,5 %</i>	<i>5,1 %</i>		<i>0,6 pt</i>	<i>4,1 %</i>	<i>4,6 %</i>		<i>0,5 pt</i>
BCE	954	1 159	205	17,7 %	2 934	3 552	618	17,4 %
<i>Intensité du capital</i>	<i>16,0 %</i>	<i>19,1 %</i>		<i>3,1 pts</i>	<i>16,3 %</i>	<i>19,5 %</i>		<i>3,2 pts</i>

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

Les **dépenses d'investissement de BCE** ont totalisé 954 millions \$ au T3 2024 et 2 934 millions \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice, en baisse de 205 millions \$ et de 618 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,0 % au T3 2024 et de 16,3 % en cumul annuel, en baisse de 3,1 pts et de 3,2 pts, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les baisses d'un exercice à l'autre reflètent les facteurs suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement de Bell SCT de 204 millions \$ au T3 2024 et de 607 millions \$ en cumul annuel par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse prévue des dépenses d'investissement qui est attribuable en grande partie au ralentissement du déploiement de notre réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) et qui reflète les gains d'efficacité réalisés grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique;
- des dépenses d'investissement stables d'un exercice à l'autre pour Bell Média au T3 2024, en baisse de 1 million \$ par rapport au T3 2023. En cumul annuel, les dépenses d'investissement se sont repliées de 11 millions \$, essentiellement du fait des dépenses moins élevées engagées au titre du service Télévision adressable et de l'expansion de studios, contrebalancées en partie par l'augmentation des investissements visant à soutenir la croissance des services numériques.

## Acquisitions d'entreprises

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. (Stratejm) pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et d'une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 11 millions \$, qui est conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. Stratejm tire parti de l'IA pour ses solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, la détection et la réponse aux menaces en temps réel et la rationalisation des processus de gestion des incidents.

Le 7 juin 2024, Bell Média a conclu l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE soutient la stratégie numérique de Bell Média et permet d'offrir des solutions de marketing multicanaux partout au Canada. Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se dessaisir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu une entente afin de nous dessaisir de ces panneaux publicitaires pour un produit estimatif de 14 millions \$, sous réserve des ajustements. La clôture de la transaction est prévue pour le premier trimestre de 2025, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence et d'autres conditions de clôture habituelles.

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$, de laquelle un montant de 12 millions \$ est payable dans un délai de deux ans, et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 6 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. L'acquisition de FX Innovation vise à positionner Bell en tant que chef de file en matière de services technologiques auprès de nos entreprises clientes.

## Cessions d'entreprises

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente, annoncée précédemment, de notre participation de 63 % dans certains studios de production qui faisaient partie de notre secteur Bell Média, pour un produit net en trésorerie de 211 millions \$.



## Licences de spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 mégahertz (MHz) dans l'ensemble du Canada pour un paiement de 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell a versé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) un paiement initial de 104 millions \$. Le solde de 414 millions \$ a été versé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de la bande de 3 800 MHz.

Le 19 mai 2023, après avoir reçu l'approbation d'ISDE, Bell Mobilité a obtenu le droit d'utiliser, par subordination, certaines licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 500 MHz de Xplore Inc. au Québec pour un montant de 145 millions \$.

## Instruments d'emprunt

### 2024

Au troisième trimestre de 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 763 millions \$;
- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 10 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 343 millions \$, notamment les paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

Au cours des neuf premiers mois de 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 818 millions \$ comportant l'émission des billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA), l'émission des billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA), l'émission des débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$, l'émission des débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$, l'augmentation de 324 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité et l'émission d'autres dettes de 50 millions \$, facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 7 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 2 146 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 981 millions \$ comportant le remboursement des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$, le remboursement des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA), le remboursement des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$ et des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes de 1 008 millions \$.

### 2023

Au troisième trimestre de 2023, nous avons remboursé des titres d'emprunt, déduction faite des émissions, notamment :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 920 millions \$ comportant le remboursement des débentures MTN, série M-29, d'un montant en capital total de 600 millions \$, et des paiements nets de 320 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes;
- le remboursement de 300 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 161 millions \$ comportant l'émission de débentures MTN, série M-60, d'un montant en capital total de 600 millions \$, l'émission de débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$, et l'émission d'autres dettes de 162 millions \$, partiellement contrebalancées par les escomptes de 1 million \$ sur nos émissions de titres d'emprunt.

Au cours des neuf premiers mois de 2023, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 864 millions \$ comportant l'émission des débentures MTN, série M-58, d'un montant en capital total de 1 050 millions \$, l'émission de débentures MTN, série M-59, d'un montant en capital total de 450 millions \$, l'émission de débentures MTN, série M-60, d'un montant en capital total de 600 millions \$, l'émission de débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$, l'émission des billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) et l'émission d'autres dettes de 232 millions \$, partiellement contrebalancées par les escomptes de 6 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 1 565 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes de 965 millions \$ et le remboursement de débentures MNT, série M-29, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
- le remboursement de 484 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

## Consolidation dans les résultats de BCE de la participation dans MLSE (rachat d'un passif financier)

En janvier 2023, BCE a racheté la participation de 9 % détenue par le Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire), un fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$, découlant de l'obligation de BCE de racheter la participation du Fonds Unitaire dans MLSE à ce prix.

### Émission d'actions ordinaires

L'émission d'actions ordinaires au cours des neuf premiers mois de 2024 a diminué de 18 millions \$ comparativement à la période correspondante de 2023, du fait qu'aucune option sur actions n'a été exercée au cours des neuf premiers mois de 2024.

### Rachat d'actions privilégiées

#### 2024

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 4 301 488 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 76 millions \$.

#### 2023

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 1 574 700 et 5 135 650 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 27 millions \$ et de 90 millions \$, respectivement.

### Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

Au troisième trimestre de 2024, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont augmenté de 27 millions \$ par rapport au T3 2023, en raison d'un dividende plus élevé payé au T3 2024, soit 0,9975 \$ par action ordinaire comparativement à 0,9675 \$ par action ordinaire au T3 2023.

Au cours des neuf premiers mois de 2024, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont augmenté de 99 millions \$ par rapport à 2023, en raison d'un dividende plus élevé payé au cours des neuf premiers mois de 2024, soit 2,9625 \$ par action ordinaire comparativement à 2,855 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

---

## 4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 125 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes, neutralisé en partie par la baisse du taux d'actualisation, qui a été ramené à 4,7 % au 30 septembre 2024, alors qu'il était de 5,0 % au 30 juin 2024, et l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 706 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes et à la hausse du taux d'actualisation, qui a été porté à 4,7 % au 30 septembre 2024, alors qu'il était de 4,6 % au 31 décembre 2023, facteurs contrebalancés en partie par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 217 millions \$, attribuables à la hausse du taux d'actualisation, qui a été porté à 5,7 % au 30 septembre 2023, alors qu'il était de 5,0 % au 30 juin 2023, et à la diminution de l'effet de la limite de l'actif, facteurs contrebalancés en partie par la perte sur les actifs des régimes.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, nous avons comptabilisé une diminution au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 144 millions \$, attribuables à la perte sur les actifs des régimes, contrebalancée en partie par l'augmentation du taux d'actualisation qui a été porté à 5,7 % au 30 septembre 2023, alors qu'il était de 5,3 % au 31 décembre 2022, et la diminution de l'effet de la limite de l'actif.

## 4.5 Gestion des risques financiers

### Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

			30 septembre 2024		31 décembre 2023	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur					
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	31 494	31 148	29 049	28 225

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Classement		Juste valeur			
		Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) <sup>(1)</sup>	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) <sup>(2)</sup>
<b>30 septembre 2024</b>					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup>	Autres actifs non courants	623	40	—	583
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(358)	—	(358)	—
Autres	Autres actifs non courants	224	—	224	—
<b>31 décembre 2023</b>					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup>	Autres actifs non courants	587	10	—	577
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(488)	—	(488)	—
Autres	Autres actifs et passifs non courants	147	—	216	(69)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une hausse (baisse) importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global (perte globale) dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de perte globale dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

### Risque de marché

#### Risque de change

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série US-9 venant à échéance en 2034. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 correspondait à un passif net de 14 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-10 venant à échéance en 2054. Parallèlement à ces swaps, des swaps de devises variable-variable en cours au 31 décembre 2023 d'un montant notionnel de 644 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 correspondait à un passif net de 17 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 240 millions \$ US (324 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous expose le solde des prêts venant à échéance en 2026 dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité. La juste valeur de ces swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 était de néant.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 septembre 2024.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie <sup>(1)</sup>	\$ US	1 189	\$ CA	1 607	2024	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 740	\$ CA	2 353	2024	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	195	\$ CA	251	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	744	\$ CA	18	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	639	\$ CA	832	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	3 193	\$ CA	75	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	420	\$ CA	562	2026	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	45	\$ CA	59	2024	Acquisitions prévues
Économique – options <sup>(2)</sup>	\$ US	100	\$ CA	131	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	314	\$ CA	420	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	56	\$ US	39	2024	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	669	\$ CA	884	2024	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	120	\$ CA	158	2025	Acquisitions prévues
Économique – options <sup>(2)</sup>	\$ US	390	\$ CA	512	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	370	\$ CA	481	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	141	\$ US	100	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	460	\$ CA	697	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 47 millions \$ (perte de 163 millions \$) comptabilisé(e) dans (la perte nette) le bénéfice net au 30 septembre 2024 et un profit de 173 millions \$ (perte de 158 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* au 30 septembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

## Risque de taux d'intérêt

En 2024, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2026, d'un montant notionnel de 336 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos billets, série US-10, qui viennent à échéance en 2054. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à la date de leur dénouement correspondait à un actif de 20 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué des swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 250 millions \$, qui étaient utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-52, venant à échéance en 2030. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à la date de leur dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué une série de swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 50 millions \$ venant à échéance en 2025 et de 150 millions \$ venant à échéance en 2032. Ces swaps de taux d'intérêt étaient utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débetures MTN, série M-57, venant à échéance en 2032. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt à la date de leur dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 800 millions \$ US (1 080 millions \$ CA), dont des tranches de 400 millions \$ US viennent à échéance en 2030 et en 2035, afin

de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt sur les futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés au 30 septembre 2024 correspondait à un passif de 3 millions \$, comptabilisé au poste *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt en dollars américains d'un montant notionnel de 214 millions \$ US (289 millions \$ CA) échéant en 2024, afin de couvrir économiquement la juste valeur des futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. La juste valeur des swaptions au 30 septembre 2024 correspond à un passif de 4 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 300 millions \$ à titre de couverture économique de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-17, qui viennent à échéance en 2035. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 était de néant.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 750 millions \$ pour un montant de 3 millions \$, à titre de couverture économique de la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, qui viennent à échéance en 2027. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 correspond à un passif de 9 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des taux d'intérêt plancher, échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ et avons acheté des options sur taux d'intérêt, échéant en 2026, d'un montant notionnel de 440 millions \$ à titre de couverture économique du coût financier de nos débetures MTN, série M-62, qui viennent à échéance en 2029. La juste valeur des taux d'intérêt plancher et des options sur taux d'intérêt au 30 septembre 2024 correspondait à un actif net de 1 million \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 12 millions \$ (perte de 6 millions \$) comptabilisé(e) dans (la perte nette) le bénéfice net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

## Risque lié aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 correspondait à un passif net de 225 millions \$ et de 162 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 42 millions \$ et une perte de 71 millions \$ ont été comptabilisés pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 25 millions \$ comptabilisé(e) dans (la perte nette) le bénéfice net au 30 septembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

---

## 4.6 Notations

Les principales notations accordées par DBRS Limited à BCE et à Bell Canada demeurent inchangées par rapport à celles décrites dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE.

Le 30 août 2024, Moody's Canada Inc. (Moody's) a abaissé la notation d'émetteur de Bell Canada de Baa1 à Baa2, la notation de la dette à long terme de Baa1 à Baa2 et la notation de la dette à long terme subordonnée de Baa2 à Baa3. La notation du papier commercial de Bell Canada a été maintenue à P-2. En outre, Moody's a abaissé la notation d'émetteur de BCE de Baa2 à Baa3. Les perspectives associées aux notations accordées par Moody's sont passées de négatives à stables. Les abaissements étaient principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par Moody's pour les notations précédentes. Toutes les nouvelles notations demeurent élevées selon l'échelle de Moody's, la notation Baa3 de Moody's représentant son dernier rang de notation élevée.

Le 12 septembre 2024, S&P Global Ratings Canada (S&P), une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp., a revu à la baisse les notations de crédit de BCE et de ses filiales, les ramenant de BBB+ à BBB. En même temps, S&P a abaissé la notation de la dette à long terme de Bell Canada de BBB+ à BBB et celle de la dette à long terme subordonnée de BBB à BBB-. Bien que la notation du papier commercial de Bell Canada ait été maintenue à A-2 à l'échelle mondiale, elle a été ramenée de A-1 (bas) à A-2 à l'échelle canadienne. S&P a également abaissé les notations des actions privilégiées de BCE de P2 (faible) à P3 (élevée) à l'échelle canadienne et de BBB- à BB+ à l'échelle mondiale. Les perspectives associées aux notations accordées par S&P sont passées de négatives à stables. Les abaissements étaient principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par S&P pour les notations précédentes. Toutes les nouvelles notations attribuées aux titres d'emprunt de Bell Canada demeurent élevées selon l'échelle de S&P, la notation BBB- de S&P représentant son dernier rang de notation élevée. Même si les actions privilégiées ne sont pas des instruments d'emprunt ou de crédit, les nouvelles notations P3 (élevée) et BB+ attribuées aux actions privilégiées de BCE ne sont pas considérées comme élevées selon l'échelle de S&P.

---

## 4.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives portant notamment sur les sources de liquidités que nous prévoyons affecter à nos besoins de liquidités pour 2024 et au financement de l'acquisition proposée par Bell Canada de Zply Fiber. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Le prix de l'acquisition de Zply Fiber devrait s'élever à environ 5,0 milliards \$ CA (3,65 milliards \$ US), dont une tranche d'environ 4,2 milliards \$ CA qui devrait être financée au moyen du produit net de la vente de la participation dans MLSE. BCE prévoit financer le solde du prix d'achat au moyen d'un régime RRD en actions sur le capital autorisé à escompte. Dans l'éventualité où la conclusion de la vente de la participation de BCE dans MLSE surviendrait après la conclusion de cette acquisition, Bell a conclu une facilité de prêt à terme à prélèvement différé entièrement engagée de 3,7 milliards \$ US pour financer l'acquisition proposée.

### Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles<sup>(1)</sup> totalisaient 4,4 milliards \$ au 30 septembre 2024, dont 1 860 millions \$ sous forme de trésorerie, 750 millions \$ sous forme de placements à court terme, 639 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et 1,2 milliard \$ sous forme de montant disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 2,3 milliards \$).

Les liquidités disponibles totalisaient 5,8 milliards \$ au 31 décembre 2023, dont 547 millions \$ sous forme de trésorerie, 225 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, 1 000 millions \$ sous forme de placements à court terme, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et 3,3 milliards \$ sous forme de montant disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 197 millions \$).

Au T2 2024, Bell Canada a prorogé l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de mai 2028 à mai 2029, et l'échéance de sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$, de mai 2026 à mai 2027.

Nous prévoyons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont nous disposons, les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'éventuels financements provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2024 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2024 devaient excéder notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos placements à court terme, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de créances titrisées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

---

## 4.8 Litiges

### Faits nouveaux concernant les procédures judiciaires

Le texte qui suit constitue une mise à jour concernant les procédures judiciaires décrites à la rubrique 8, *Litiges*, de la notice annuelle de 2023 de BCE.

#### **Poursuites en violation de la propriété intellectuelle concernant les services de télé IP, les services de télévision par satellite et/ou les systèmes de Crave**

Le 19 janvier 2018, une poursuite en contrefaçon de brevets a été intentée devant la Cour fédérale contre BCE, Bell Canada, Bell Aliant Communications régionales inc., Bell MTS Inc. et NorthernTel, société en commandite, par Rovi Guides, Inc. (Rovi) et Tivo Solutions Inc. Le 7 octobre 2022, le juge de première instance a rendu un jugement entièrement en faveur des défendeurs, rejetant toutes les demandes des demandeurs et invalidant les quatre brevets restants. L'appel de Rovi contre ce jugement a été rejeté par la Cour d'appel fédérale le 6 août 2024.

(1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

## 5 Information financière trimestrielle

Les états financiers du T3 2024 de BCE ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 novembre 2024.

Le tableau suivant, qui a également été préparé conformément aux normes IFRS, présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

	2024			2023				2022
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 286	5 308	5 192	5 348	5 281	5 303	5 222	5 353
Tirés des produits	685	697	819	1 125	799	763	832	1 086
Total des produits d'exploitation	5 971	6 005	6 011	6 473	6 080	6 066	6 054	6 439
BAlIA ajusté	2 722	2 697	2 565	2 567	2 667	2 645	2 538	2 437
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(49)	(22)	(229)	(41)	(10)	(100)	(49)	(19)
Amortissement des immobilisations corporelles	(934)	(945)	(946)	(954)	(937)	(936)	(918)	(922)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(325)	(325)	(316)	(299)	(295)	(296)	(283)	(270)
Perte de valeur d'actifs	(2 113)	(60)	(13)	(109)	—	—	(34)	(150)
(Perte nette) bénéfice net	(1 191)	604	457	435	707	397	788	567
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 237)	537	402	382	640	329	725	528
BPA – de base et dilué	(1,36)	0,59	0,44	0,42	0,70	0,37	0,79	0,58
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (millions)	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,2	912,1	912,0

## 6 Cadre réglementaire

---

Le texte qui suit est une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise* et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et mises à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE et dans le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2024 de BCE.

### Loi sur les télécommunications

#### Examen des services sans fil mobiles

Le 13 juillet 2023, le CRTC a accepté une demande de Québecor Inc. (Québecor) d'initier l'arbitrage de l'offre finale concernant les tarifs du service d'accès pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) de Bell Mobilité. Le 10 octobre 2023, le CRTC a rendu une décision optant pour le tarif proposé par Bell Mobilité. Le 15 décembre 2023, Québecor a déposé une demande en vertu de la partie 1 afin que le CRTC intervienne pour déterminer la date de début du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité, alléguant que Bell Mobilité avait refusé à tort l'accès à Québecor après la publication de la décision du CRTC sur l'arbitrage de l'offre finale. Le 29 août 2024, le CRTC a rejeté la demande de Québecor et a fixé au 12 septembre 2024 la date de début du service d'accès pour les ERMV de Bell Mobilité, ordonnant aux parties de conclure une entente d'accès pour les ERMV d'ici cette date. Conformément à la décision du CRTC, les parties ont conclu une entente d'accès pour les ERMV en date du 12 septembre 2024, en vertu de laquelle Québecor bénéficie maintenant de l'accès pour les ERMV de Bell Mobilité.

Le CRTC a précédemment accepté une demande conjointe pour un arbitrage de l'offre finale de la part de Rogers Communications Canada Inc. (Rogers) et de Québecor. Le 24 juillet 2023, le CRTC a publié une décision optant pour le tarif proposé par Québecor. Le 23 août 2023, Rogers a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision relative à l'arbitrage de l'offre finale du CRTC devant la Cour d'appel fédérale. Le 16 août 2024, la Cour d'appel fédérale a accueilli la demande de Rogers.

#### Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros par fibre jusqu'au nœud

Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSavvy Solutions Inc. (TekSavvy) visant la décision 2021-181. Le 30 septembre 2024, TekSavvy a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada.

#### Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros

Le 6 novembre 2023, dans la décision de télécom CRTC 2023-358 (la « décision provisoire »), le CRTC a jugé que l'accès groupé aux installations du réseau de fibre jusqu'à l'abonné (FTTP) de Bell Canada en Ontario et au Québec devrait être obligatoire temporairement et de manière accélérée et a fixé des tarifs d'accès provisoires.

Le 2 février 2024, Bell Canada a fait appel de la décision provisoire auprès du gouverneur en conseil. Le 6 novembre 2024, le gouverneur en conseil a publié un décret renvoyant la décision provisoire au CRTC afin que ce dernier réévalue, au plus tard dans les 90 jours suivant le 6 novembre 2024, si Bell Canada, Rogers et Telus Communications Inc. (Telus) ainsi que leurs sociétés affiliées devraient être empêchées d'utiliser les services groupés FTTP en Ontario et au Québec à la suite de l'approbation des tarifs par le CRTC.

Le 13 août 2024, dans le cadre de la Politique réglementaire de télécom CRTC 2024-180 (la « décision définitive »), le CRTC a statué que l'obligation provisoire de fournir l'accès de gros groupé aux installations FTTP de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi qu'à celles de Telus au Québec serait rendue définitive. En outre, la décision définitive a élargi la portée géographique de la décision provisoire de sorte que Bell Canada sera tenue de fournir l'accès de gros groupé à ses installations FTTP dans la région de l'Atlantique et au Manitoba d'ici le 13 février 2025. Telus et Saskatchewan Telecommunications (SaskTel) seront également tenues de fournir l'accès groupé à leurs installations FTTP respectives en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan d'ici la même date. Cette obligation ne s'applique pas aux nouveaux réseaux FTTP que Bell Canada, Telus ou SaskTel pourraient mettre à la disposition des particuliers au cours de la période de cinq ans comprise entre le 13 août 2024 et le 12 août 2029. Toutefois, cette période de cinq ans n'est pas une période continue. Toutes les nouvelles installations FTTP, quelle que soit la date à laquelle elles sont mises à la disposition des particuliers, seront soumises à l'obligation de fournir des services d'accès de gros groupés à compter du 12 août 2029. En vertu de la décision définitive, les câblodistributeurs sont exemptés de l'obligation de fournir des services d'accès de gros par FTTP et, à ce titre, ne sont pas tenus de fournir l'accès de gros à leurs réseaux FTTP. De plus, en vertu de la décision définitive, Bell Canada, SaskTel, Telus, Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers, Québecor et leurs sociétés affiliées respectives ne sont pas autorisées à acheter des services d'accès haute vitesse de gros groupés obligatoires, que ce soit par cuivre, câble coaxial ou FTTP, à l'intérieur de leurs territoires de desserte des services filaires traditionnels. Par conséquent, Distributel et d'autres marques de Bell Canada devaient cesser de revendre des services d'accès haute vitesse de gros par câble coaxial à de nouveaux clients après le 12 septembre 2024, ce qu'elles ont fait.

Le 28 août 2024, par suite de la publication de la décision définitive, Bell Canada a déposé devant la Cour d'appel fédérale un avis de désistement, mettant fin à son appel de la décision de télécom CRTC 2023-358.



Bell Canada évalue actuellement l'incidence de la décision définitive, puisque les tarifs définitifs n'ont pas encore été fixés. Advenant le cas où les tarifs définitifs fixés seraient différents des tarifs provisoires, il existe un risque que les tarifs définitifs soient appliqués de façon rétroactive. Dans une requête déposée le 12 septembre 2024, SaskTel a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision définitive devant la Cour d'appel fédérale.

### **Examen par le CRTC des tarifs d'itinérance internationale offerts aux particuliers**

Le 7 octobre 2024, le CRTC a fait savoir à Bell Mobilité, Rogers et Telus qu'à la suite d'un examen des frais que les Canadiens paient lorsqu'ils voyagent à l'étranger, il avait certaines préoccupations concernant le choix offert aux Canadiens en matière d'itinérance et de tarifs d'itinérance. Le CRTC a indiqué qu'il s'attendait à ce que Bell Mobilité, Rogers et Telus lui fassent rapport d'ici le 4 novembre 2024 sur les mesures qu'elles prennent pour répondre à ces préoccupations et s'il détermine que les mesures prises ne sont pas suffisantes, il lancera une instance formelle. Le 4 novembre 2024, chacune des trois entreprises de télécommunications ont soumis leur réponse présentant leur plan au CRTC. Bien que le calendrier et l'issue de tout autre processus du CRTC concernant nos tarifs d'itinérance internationale soient actuellement inconnus et que l'incidence, le cas échéant, d'un tel processus ne soit pas claire, toute action du CRTC visant à réglementer les tarifs ou les caractéristiques des offres d'itinérance internationale des fournisseurs de services sans fil est susceptible de nuire à nos activités et à nos résultats financiers.

### **Autres**

#### **Projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada (Loi sur les nouvelles en ligne)***

Le 28 octobre 2024, le CRTC a accordé une exemption de cinq ans à Google, en vertu de laquelle Google versera, dans les 60 jours suivant cette date, un paiement à un collectif (le « collectif »), qui le répartira ensuite entre les médias d'information admissibles. Du montant de 100 millions \$ à verser par Google aux termes du règlement publié le 15 décembre 2023, les médias d'information qui sont également des radiodiffuseurs privés, comme CTV et Noovo, ne peuvent recevoir plus de 30 % de l'indemnisation globale disponible (les autres médias d'information, tels que ceux associés aux journaux et aux radiodiffuseurs publics, recevant le reste). Étant donné ce qui précède, le montant de l'indemnisation que Bell Média pourrait recevoir de Google demeure incertain, de même que le moment où cette indemnisation sera reçue, car aucune échéance n'a été établie pour la répartition de l'indemnisation entre les médias d'information admissibles par le collectif responsable de répartir les fonds une fois qu'ils auront été versés par Google.

## 7 Méthodes comptables

Les états financiers du T3 2024 de BCE ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB, selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 novembre 2024. Ces états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, des états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les états financiers du T3 2024 de BCE ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

### Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
<b>IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir</b>	<p>Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de la présentation des produits et des charges dans l'état du résultat net selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées</li> <li>de la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt</li> <li>de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes)</li> <li>de la présentation de certaines charges selon leur nature</li> </ul> <p>IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
<b>Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7</b>	<p>Plus particulièrement, ces modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des caractéristiques similaires</li> <li>apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies</li> </ul> <p>Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

## 8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

---

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR;
- Ratios non conformes aux PCGR;
- Total des mesures sectorielles;
- Mesures de gestion du capital;
- Mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

---

### 8.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans une cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

#### Bénéfice net ajusté

Le terme *bénéfice net ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

(La perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement (de la perte nette) du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 237)	640	(298)	1 694
Éléments de rapprochement :				
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	49	10	300	159
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(42)	128	71	109
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	154	—	247	377
(Profits nets) pertes nettes sur placements	(66)	1	(58)	(78)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	—	—	—	1
Perte de valeur d'actifs	2 113	—	2 186	34
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(258)	(38)	(368)	(61)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	(25)	—	(26)	—
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>688</b>	<b>741</b>	<b>2 054</b>	<b>2 235</b>

## Liquidités disponibles

Le terme *liquidités disponibles* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	1 860	547
Équivalents de trésorerie	—	225
Placements à court terme	750	1 000
Montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées <sup>(1)</sup>	639	700
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées <sup>(2)</sup>	1 162	3 303
<b>Liquidités disponibles</b>	<b>4 411</b>	<b>5 775</b>

(1) Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, 639 millions \$ et 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, aux termes duquel nous avons emprunté 1 183 millions \$ US (1 597 millions \$ CA) et 1 200 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, 1 162 millions \$ et 3 303 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 1 732 millions \$ US (2 338 millions \$ CA) et de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA) au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

## Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *flux de trésorerie disponibles excédentaires* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur les actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

	T3 2024	T3 2023	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 842	1 961	5 111	5 573
Dépenses d'investissement	(954)	(1 159)	(2 934)	(3 552)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(43)	(35)	(134)	(136)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(14)	(13)	(56)	(35)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	1	—	27	5
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>832</b>	<b>754</b>	<b>2 014</b>	<b>1 855</b>
Dividendes payés sur actions ordinaires	(910)	(883)	(2 703)	(2 604)
<b>Flux de trésorerie disponibles excédentaires</b>	<b>(78)</b>	<b>(129)</b>	<b>(689)</b>	<b>(749)</b>

## Dettes nettes

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Dette à long terme	32 606	31 135
Dette à court terme	7 475	5 042
50 % des actions privilégiées	1 780	1 834
Trésorerie	(1 860)	(547)
Équivalents de trésorerie	—	(225)
Placements à court terme	(750)	(1 000)
<b>Dette nette</b>	<b>39 251</b>	<b>36 239</b>

## 8.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

### BPA ajusté

Le terme *BPA ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

### Ratio de distribution

Le terme *ratio de distribution* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

## 8.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

### BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est (la perte nette) le bénéfice net. Les tableaux suivants présentent un rapprochement (de la perte nette) du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

	Cumul annuel 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
(Perte nette) bénéfice net	(130)	(1 191)	604	457
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	300	49	22	229
Amortissement des immobilisations corporelles	2 825	934	945	946
Amortissement des immobilisations incorporelles	966	325	325	316
Charges financières				
Charges d'intérêts	1 282	440	426	416
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(49)	(16)	(17)	(16)
Perte de valeur d'actifs	2 186	2 113	60	13
Autres charges	202	63	101	38
Impôt sur le résultat	402	5	231	166
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>7 984</b>	<b>2 722</b>	<b>2 697</b>	<b>2 565</b>

	T4 2023	Cumul annuel 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022
Bénéfice net	435	1 892	707	397	788	567
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	41	159	10	100	49	19
Amortissement des immobilisations corporelles	954	2 791	937	936	918	922
Amortissement des immobilisations incorporelles	299	874	295	296	283	270
Charges financières						
Charges d'intérêts	399	1 076	373	359	344	319
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(27)	(81)	(27)	(27)	(27)	(13)
Perte de valeur d'actifs	109	34	—	—	34	150
Autres charges (produits)	147	319	129	311	(121)	(19)
Impôt sur le résultat	210	786	243	273	270	222
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>2 567</b>	<b>7 850</b>	<b>2 667</b>	<b>2 645</b>	<b>2 538</b>	<b>2 437</b>

## 8.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des IFRS. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les IFRS ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

## Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

## 8.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

## 8.6 IPC

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Indicateurs de performance clés	Définition
Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.
RMU	Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos clients. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement <sup>(1)</sup>	<p>Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé IP et/ou les SAR filaires résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les abonnés des services Internet et de télé IP de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement ou un emplacement d'affaires.</li><li>Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.</li></ul>

(1) Depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés des services de télé par satellite de détail, qui ne représentent plus une part importante de nos produits. En conséquence, les abonnés des services de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés des services de télé de détail, et nous ne présentons plus que les abonnés des services de télé IP de détail.



## 9 Contrôles et procédures

---

### Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement qui a eu, ou qui est susceptible d'avoir, sur lui une incidence significative.

# États financiers consolidés

## Table des matières

États consolidés du résultat net .....	59
États consolidés du résultat global .....	60
États consolidés de la situation financière .....	61
États consolidés des variations des capitaux propres .....	62
Tableaux consolidés des flux de trésorerie .....	63
Notes annexes .....	64
Note 1 Renseignements sur la société .....	64
Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives .....	64
Note 3 Information sectorielle .....	65
Note 4 Acquisitions et cessions d'entreprises .....	68
Note 5 Coûts d'exploitation .....	70
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres .....	70
Note 7 Perte de valeur d'actifs .....	71
Note 8 Autres charges .....	71
Note 9 Bénéfice par action .....	72
Note 10 Acquisition de licences d'utilisation du spectre .....	72
Note 11 Goodwill .....	73
Note 12 Dette .....	73
Note 13 Passifs détenus en vue de la vente .....	74
Note 14 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi .....	74
Note 15 Actifs et passifs financiers .....	75
Note 16 Capital-actions .....	77
Note 17 Paiements fondés sur des actions .....	78

## États consolidés du résultat net

Pour les périodes closes les 30 septembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions) (non audité)		Trimestres		Périodes de neuf mois	
	Note	2024	2023	2024	2023
Produits d'exploitation	3	5 971	6 080	17 987	18 200
Coûts d'exploitation	3, 5	(3 249)	(3 413)	(10 003)	(10 350)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(49)	(10)	(300)	(159)
Amortissement des immobilisations corporelles		(934)	(937)	(2 825)	(2 791)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(325)	(295)	(966)	(874)
Charges financières					
Charges d'intérêts		(440)	(373)	(1 282)	(1 076)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14	16	27	49	81
Perte de valeur d'actifs	7	(2 113)	—	(2 186)	(34)
Autres charges	8	(63)	(129)	(202)	(319)
Impôt sur le résultat		(5)	(243)	(402)	(786)
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>		<b>(1 191)</b>	<b>707</b>	<b>(130)</b>	<b>1 892</b>
<b>(Perte nette) bénéfice net attribuable aux :</b>					
Actionnaires ordinaires		(1 237)	640	(298)	1 694
Actionnaires privilégiés		45	47	138	139
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		1	20	30	59
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>		<b>(1 191)</b>	<b>707</b>	<b>(130)</b>	<b>1 892</b>
<b>(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué</b>	9	<b>(1,36)</b>	<b>0,70</b>	<b>(0,33)</b>	<b>1,86</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)</b>		<b>912,3</b>	<b>912,3</b>	<b>912,3</b>	<b>912,2</b>

## États consolidés du résultat global

Pour les périodes closes les 30 septembre (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2024	2023	2024	2023
(Perte nette) bénéfice net		(1 191)	707	(130)	1 892
<b>Autres éléments de bénéfice global (perte globale), après impôt sur le résultat</b>					
Éléments qui seront reclassés par la suite en (perte nette) bénéfice net					
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (8) millions \$ et de 17 millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement, et de (6) millions \$ et de 25 millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement		23	(46)	19	(68)
Éléments qui ne seront pas reclassés en (perte nette) bénéfice net					
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (33) millions \$ et de (59) millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement, et de (189) millions \$ et de 39 millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement <sup>(1)</sup>	14	92	158	517	(105)
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de (4) millions \$ et de néant pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement, et de (4) millions \$ et de (3) millions \$ pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement		17	(1)	20	15
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 2 millions \$ et de (6) millions \$ pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement, et de (6) millions \$ et de néant pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023, respectivement		(7)	16	15	(1)
<b>Autres éléments de bénéfice global (perte globale)</b>		<b>125</b>	<b>127</b>	<b>571</b>	<b>(159)</b>
<b>Total (de la perte globale) du bénéfice global</b>		<b>(1 066)</b>	<b>834</b>	<b>441</b>	<b>1 733</b>
<b>Total (de la perte globale) du bénéfice global attribuable aux :</b>					
Actionnaires ordinaires		(1 111)	765	272	1 536
Actionnaires privilégiés		45	47	138	139
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	22	31	58
<b>Total (de la perte globale) du bénéfice global</b>		<b>(1 066)</b>	<b>834</b>	<b>441</b>	<b>1 733</b>

(1) Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 septembre 2024 était de 4,7 % comparativement à 5,0 % au 30 juin 2024 et à 4,6 % au 31 décembre 2023. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 septembre 2023 était de 5,7 % comparativement à 5,0 % au 30 juin 2023 et à 5,3 % au 31 décembre 2022.

## États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 septembre 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie		1 860	547
Équivalents de trésorerie		—	225
Placements à court terme		750	1 000
Créances clients et autres débiteurs		4 024	4 031
Stocks		382	465
Actifs sur contrats		412	443
Coûts des contrats		726	633
Charges payées d'avance		328	230
Autres actifs courants		244	264
Actifs détenus en vue de la vente		88	60
<b>Total des actifs courants</b>		<b>8 814</b>	<b>7 898</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Actifs sur contrats		249	292
Coûts des contrats		840	779
Immobilisations corporelles	7	29 915	30 352
Immobilisations incorporelles	7, 10	16 824	16 609
Actifs d'impôt différé		126	96
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		320	323
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	14	3 543	2 935
Autres actifs non courants		1 796	1 714
Goodwill	4, 11	10 289	10 942
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>63 902</b>	<b>64 042</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>72 716</b>	<b>71 940</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs et autres passifs		4 099	4 729
Passifs sur contrats		710	811
Intérêts à payer		329	332
Dividendes à payer		937	910
Passifs d'impôt exigible		49	268
Dettes à court terme	12	7 475	5 042
Passifs détenus en vue de la vente	13	529	15
<b>Total des passifs courants</b>		<b>14 128</b>	<b>12 107</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs sur contrats		341	277
Dettes à long terme	12	32 606	31 135
Passifs d'impôt différé		5 256	4 869
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	14	1 238	1 278
Autres passifs non courants		1 166	1 717
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>40 607</b>	<b>39 276</b>
<b>Total du passif</b>		<b>54 735</b>	<b>51 383</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE</b>			
Actions privilégiées	16	3 559	3 667
Actions ordinaires		20 860	20 859
Surplus d'apport	16	1 271	1 258
Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)		17	(42)
Déficit		(8 029)	(5 513)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE</b>		<b>17 678</b>	<b>20 229</b>
<b>Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>303</b>	<b>328</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>17 981</b>	<b>20 557</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>72 716</b>	<b>71 940</b>

## États consolidés des variations des capitaux propres

Pour la période close le 30 septembre 2024 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Total		
Solde au 31 décembre 2023		3 667	20 859	1 258	(42)	(5 513)	20 229	328	20 557
(Perte nette) bénéfice net		—	—	—	—	(160)	(160)	30	(130)
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	53	517	570	1	571
<b>Total du bénéfice global</b>		—	—	—	53	357	410	31	441
Autre rémunération fondée sur des actions		—	1	(19)	—	(5)	(23)	—	(23)
Rachat d'actions privilégiées	16	(108)	—	32	—	—	(76)	—	(76)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(2 868)	(2 868)	—	(2 868)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(56)	(56)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	6	—	6	—	6
<b>Solde au 30 septembre 2024</b>		<b>3 559</b>	<b>20 860</b>	<b>1 271</b>	<b>17</b>	<b>(8 029)</b>	<b>17 678</b>	<b>303</b>	<b>17 981</b>

Pour la période close le 30 septembre 2023 (en millions de dollars canadiens) (non audité)		Attribuables aux actionnaires de BCE						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de perte globale	Déficit	Total		
Solde au 31 décembre 2022		3 870	20 840	1 172	(55)	(3 649)	22 178	337	22 515
Bénéfice net		—	—	—	—	1 833	1 833	59	1 892
Autres éléments de perte globale		—	—	—	(53)	(105)	(158)	(1)	(159)
<b>Total (de la perte globale) du bénéfice global</b>		—	—	—	(53)	1 728	1 675	58	1 733
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés		—	19	(1)	—	—	18	—	18
Autre rémunération fondée sur des actions		—	—	21	—	(25)	(4)	—	(4)
Rachat d'actions privilégiées		(128)	—	38	—	—	(90)	—	(90)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(2 787)	(2 787)	—	(2 787)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(35)	(35)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	(20)	—	(20)	—	(20)
Cession de studios de production		—	—	—	—	—	—	(23)	(23)
Autres		—	—	—	(17)	17	—	—	—
<b>Solde au 30 septembre 2023</b>		<b>3 742</b>	<b>20 859</b>	<b>1 230</b>	<b>(145)</b>	<b>(4 716)</b>	<b>20 970</b>	<b>337</b>	<b>21 307</b>

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 30 septembre (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2024	2023	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>					
(Perte nette) bénéfice net		(1 191)	707	(130)	1 892
Ajustements afin de rapprocher (la perte nette) le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	49	10	300	159
Amortissements		1 259	1 232	3 791	3 665
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14	34	23	109	75
Charges d'intérêts nettes		405	358	1 190	1 034
Perte de valeur d'actifs	7	2 113	—	2 186	34
(Profits) pertes sur placements	8	(66)	1	(58)	(78)
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	8	154	—	247	377
Impôt sur le résultat		5	243	402	786
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(12)	(12)	(40)	(40)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(16)	(16)	(47)	(48)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(129)	(55)	(273)	(119)
Intérêts payés		(532)	(451)	(1 367)	(1 160)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(96)	(167)	(562)	(531)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(1)	—	(27)	(5)
Variation des actifs sur contrats		18	(8)	74	70
Variation des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil		18	16	125	81
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		(170)	80	(809)	(619)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>1 842</b>	<b>1 961</b>	<b>5 111</b>	<b>5 573</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>					
Dépenses d'investissement		(954)	(1 159)	(2 934)	(3 552)
Placements à court terme		—	—	250	—
Acquisitions d'entreprises	4	(73)	1	(590)	(220)
Cessions d'entreprises		—	1	—	209
Licences d'utilisation du spectre	10	(13)	(3)	(531)	(159)
Autres activités d'investissement		(8)	(16)	(29)	(1)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 048)</b>	<b>(1 176)</b>	<b>(3 834)</b>	<b>(3 723)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>					
Augmentation (diminution) des effets à payer		763	(300)	2 146	(484)
Émission de titres d'emprunt à long terme	12	10	1 161	3 818	3 864
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(343)	(920)	(2 981)	(1 565)
Rachat d'un passif financier		—	—	—	(149)
Émission d'actions ordinaires		—	—	—	18
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions		(42)	(44)	(186)	(179)
Rachat d'actions privilégiées	16	—	(27)	(76)	(90)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(910)	(883)	(2 703)	(2 604)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(43)	(35)	(134)	(136)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(14)	(13)	(56)	(35)
Autres activités de financement		(3)	(5)	(17)	(20)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>(582)</b>	<b>(1 066)</b>	<b>(189)</b>	<b>(1 380)</b>
Augmentation nette de la trésorerie		462	119	1 313	470
Trésorerie au début de la période		1 398	450	547	99
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>		<b>1 860</b>	<b>569</b>	<b>1 860</b>	<b>569</b>
Diminution nette des équivalents de trésorerie		(250)	(400)	(225)	—
Équivalents de trésorerie au début de la période		250	450	225	50
<b>Équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>—</b>	<b>50</b>	<b>—</b>	<b>50</b>

## Notes annexes

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2023 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 7 mars 2024.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

## Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients au Canada.

## Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 novembre 2024. Les présents états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

### Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
<b>IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir</b>	<p>Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>de la présentation des produits et des charges dans l'état du résultat net selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées</li><li>de la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt</li><li>de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes)</li><li>de la présentation de certaines charges selon leur nature</li></ul> <p>IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
<b>Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7</b>	<p>Plus particulièrement, ces modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des caractéristiques similaires</li><li>apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies</li></ul> <p>Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.



## Note 3 Information sectorielle

Nos résultats sont présentés en fonction de deux secteurs : Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 et 2023.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 588	698	—	5 286
Produits intersectoriels tirés des services		7	84	(91)	—
<b>Produits d'exploitation tirés des services</b>		<b>4 595</b>	<b>782</b>	<b>(91)</b>	<b>5 286</b>
<b>Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits</b>		<b>685</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>685</b>
Total des produits externes		5 273	698	—	5 971
Total des produits intersectoriels		7	84	(91)	—
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>5 280</b>	<b>782</b>	<b>(91)</b>	<b>5 971</b>
Coûts d'exploitation	5	(2 812)	(528)	91	(3 249)
<b>BAIIA ajusté<sup>(1)</sup></b>		<b>2 468</b>	<b>254</b>	<b>—</b>	<b>2 722</b>
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(49)
Amortissements					(1 259)
Charges financières					(440)
Charges d'intérêts					(440)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14				16
Perte de valeur d'actifs	7				(2 113)
Autres charges	8				(63)
Impôt sur le résultat					(5)
<b>Perte nette</b>					<b>(1 191)</b>

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 655	626	—	5 281
Produits intersectoriels tirés des services		7	84	(91)	—
<b>Produits d'exploitation tirés des services</b>		<b>4 662</b>	<b>710</b>	<b>(91)</b>	<b>5 281</b>
<b>Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits</b>		<b>799</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>799</b>
Total des produits externes		5 454	626	—	6 080
Total des produits intersectoriels		7	84	(91)	—
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>5 461</b>	<b>710</b>	<b>(91)</b>	<b>6 080</b>
Coûts d'exploitation	5	(2 997)	(507)	91	(3 413)
<b>BAIIA ajusté<sup>(1)</sup></b>		<b>2 464</b>	<b>203</b>	<b>—</b>	<b>2 667</b>
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(10)
Amortissements					(1 232)
Charges financières					(373)
Charges d'intérêts					(373)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14				27
Perte de valeur d'actifs	7				—
Autres charges	8				(129)
Impôt sur le résultat					(243)
<b>Bénéfice net</b>					<b>707</b>

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		13 716	2 070	—	15 786
Produits intersectoriels tirés des services		21	249	(270)	—
<b>Produits d'exploitation tirés des services</b>		<b>13 737</b>	<b>2 319</b>	<b>(270)</b>	<b>15 786</b>
<b>Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits</b>		<b>2 201</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 201</b>
Total des produits externes		15 917	2 070	—	17 987
Total des produits intersectoriels		21	249	(270)	—
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>15 938</b>	<b>2 319</b>	<b>(270)</b>	<b>17 987</b>
Coûts d'exploitation	5	(8 543)	(1 730)	270	(10 003)
<b>BAIIA ajusté<sup>(1)</sup></b>		<b>7 395</b>	<b>589</b>	<b>—</b>	<b>7 984</b>
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(300)
Amortissements					(3 791)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(1 282)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14				49
Perte de valeur d'actifs	7				(2 186)
Autres charges	8				(202)
Impôt sur le résultat					(402)
<b>Perte nette</b>					<b>(130)</b>

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		13 767	2 039	—	15 806
Produits intersectoriels tirés des services		21	256	(277)	—
<b>Produits d'exploitation tirés des services</b>		<b>13 788</b>	<b>2 295</b>	<b>(277)</b>	<b>15 806</b>
<b>Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits</b>		<b>2 394</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 394</b>
Total des produits externes		16 161	2 039	—	18 200
Total des produits intersectoriels		21	256	(277)	—
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>16 182</b>	<b>2 295</b>	<b>(277)</b>	<b>18 200</b>
Coûts d'exploitation	5	(8 881)	(1 746)	277	(10 350)
<b>BAIIA ajusté<sup>(1)</sup></b>		<b>7 301</b>	<b>549</b>	<b>—</b>	<b>7 850</b>
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(159)
Amortissements					(3 665)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(1 076)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	14				81
Perte de valeur d'actifs	7				(34)
Autres charges	8				(319)
Impôt sur le résultat					(786)
<b>Bénéfice net</b>					<b>1 892</b>

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

## Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2024	2023	2024	2023
<b>Services<sup>(1)</sup></b>				
Services voix et données sans fil	1 805	1 828	5 367	5 317
Services de données filaires	2 038	2 032	6 084	6 054
Services voix filaires	663	717	2 023	2 165
Services de médias <sup>(3)</sup>	704	626	2 076	2 039
Autres services sur fil	76	78	236	231
<b>Total des gammes de services</b>	<b>5 286</b>	<b>5 281</b>	<b>15 786</b>	<b>15 806</b>
<b>Produits<sup>(2)</sup></b>				
Services sans fil	569	672	1 821	1 924
Services sur fil	116	127	380	470
<b>Total des gammes de produits</b>	<b>685</b>	<b>799</b>	<b>2 201</b>	<b>2 394</b>
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 971</b>	<b>6 080</b>	<b>17 987</b>	<b>18 200</b>

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

(3) Inclut les produits tirés des services directement aux consommateurs de Crave.

## Note 4 Acquisitions et cessions d'entreprises

### Acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media

Le 7 juin 2024, Bell Média a conclu l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanaux partout au Canada. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans le secteur Bell Média.

Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se dessaisir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Le 4 octobre 2024, nous avons conclu une entente visant la vente de ces panneaux pour un produit estimé à 14 millions \$, sous réserve d'ajustements. La clôture de la vente est prévue pour le premier trimestre de 2025, sous réserve de l'approbation du Bureau de la concurrence et d'autres conditions de clôture habituelles.

La répartition du prix d'acquisition d'OUTEDGE comprend des estimations provisoires, notamment en ce qui a trait aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2024
Contrepartie en trésorerie versée	429
<b>Coût total à répartir</b>	<b>429</b>
Créances clients et autres débiteurs	39
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	7
Actifs détenus en vue de la vente	12
Immobilisations corporelles	162
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	62
Autres actifs non courants	16
Dettes fournisseurs et autres passifs	(12)
Passifs sur contrat	(1)
Dettes à court terme	(20)
Passifs détenus en vue de la vente	(9)
Dettes à long terme	(86)
Passifs d'impôt différé	(75)
Autres passifs non courants	(7)
	88
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
<b>Juste valeur des actifs nets acquis</b>	<b>99</b>
<b>Goodwill<sup>(1)</sup></b>	<b>330</b>

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de Bell Média.

Des produits d'exploitation de 35 millions \$ liés à OUTEDGE sont compris dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 18 035 millions \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 si l'acquisition d'OUTEDGE avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Acquisition de Stratejm

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. (Stratejm) pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 11 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. Stratejm tire parti de l'intelligence artificielle pour ses solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, la détection et la réponse aux menaces en temps réel et la rationalisation des processus de gestion des incidents. Les résultats de Stratejm sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

La répartition du prix d'acquisition comprend des estimations provisoires.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2024
Contrepartie en trésorerie versée	78
Considération conditionnelle	11
<b>Coût total à répartir</b>	<b>89</b>
Créances clients et autres débiteurs	5
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	2
Autres actifs non courants	1
Dettes fournisseurs et autres passifs	(3)
Passifs sur contrat	(7)
Passifs d'impôt différé	(1)
	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
<b>Juste valeur des actifs nets acquis</b>	<b>2</b>
<b>Goodwill<sup>(1)</sup></b>	<b>87</b>

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Des produits d'exploitation de 5 millions \$ liés à Stratejm sont compris dans les états du résultat net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 17 999 millions \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 si l'acquisition de Stratejm avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## Acquisition proposée de Ziplly Fiber

Après la clôture du T3 2024, soit le 4 novembre 2024, BCE a annoncé que Bell Canada avait conclu une entente définitive en vue d'acquérir Northwest Fiber Holdco LLP (qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber), le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, en contrepartie d'environ 5,0 milliards \$ en espèces et de la prise en charge d'une dette nette d'un solde d'environ 2,0 milliards \$ qui sera transférée à la clôture de l'opération, ce qui représente une valeur transactionnelle d'environ 7,0 milliards \$. L'opération est assujettie aux conditions de clôture habituelles et à l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation, y compris celles de la Federal Communications Commission et des commissions de services publics de différents États; par conséquent, rien ne garantit que l'opération se concrétisera ultimement. La clôture de l'acquisition proposée est prévue pour le second semestre de 2025. Cette opération vient rehausser le profil de croissance et la position stratégique de Bell Canada en lui permettant de percer le vaste marché sous-exploité de la fibre optique aux États-Unis, ainsi que d'augmenter son envergure, de diversifier la couverture de ses activités et de générer d'importantes occasions de croissance.

## Cession proposée de Northwestel

Le 10 juin 2024, Bell Canada a conclu une entente avec Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, visant la vente de Northwestel Inc. (Northwestel), le principal fournisseur de services de télécommunications du Nord canadien, pour un montant à concurrence de 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. La conclusion de la transaction est soumise à certaines conditions, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity, la réalisation d'un audit préalable de confirmation et l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont inclus dans notre secteur Bell SCT. Après la clôture du troisième trimestre de 2024, nous avons obtenu l'approbation de la part du Bureau de la concurrence.

## Note 5 Coûts d'exploitation

Pour les périodes closes les 30 septembre	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2024	2023	2024	2023
Coûts de la main-d'œuvre					
Salaires et impôts et avantages connexes		(1 015)	(1 066)	(3 137)	(3 284)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	14	(50)	(50)	(158)	(156)
Autres coûts de la main-d'œuvre <sup>(1)</sup>		(243)	(264)	(737)	(788)
Moins :					
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		274	299	861	926
<b>Total des coûts de la main-d'œuvre</b>		<b>(1 034)</b>	<b>(1 081)</b>	<b>(3 171)</b>	<b>(3 302)</b>
Coût des ventes <sup>(2)</sup>		(1 735)	(1 842)	(5 418)	(5 632)
Autres coûts d'exploitation <sup>(3)</sup>		(480)	(490)	(1 414)	(1 416)
<b>Total des coûts d'exploitation</b>		<b>(3 249)</b>	<b>(3 413)</b>	<b>(10 003)</b>	<b>(10 350)</b>

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

## Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2024	2023	2024	2023
Indemnités de départ	(16)	(12)	(246)	(121)
Acquisitions et autres	(33)	2	(54)	(38)
<b>Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres</b>	<b>(49)</b>	<b>(10)</b>	<b>(300)</b>	<b>(159)</b>

### Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

### Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

## Note 7 Perte de valeur d'actifs

### 2024

Au cours du troisième trimestre de 2024, nous avons relevé des indices de dépréciation pour les services de télé et les marchés de la radio de notre secteur Bell Média, en raison de la baisse de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire. Des tests de dépréciation ont donc dû être effectués à l'égard de certains groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) ainsi que du goodwill pour le groupe d'UGT de Bell Média.

Nous avons comptabilisé des charges pour pertes de valeur de 958 millions \$ relativement aux services de télé et aux marchés de la radio en français et en anglais de notre secteur Bell Média. Ces charges comprennent un montant de 627 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée pour les licences de radiodiffusion et les marques, un montant de 144 millions \$ imputé aux droits d'émissions et de longs métrages, un montant de 85 millions \$ imputé aux immobilisations corporelles au titre du réseau, de l'infrastructure et du matériel, un montant de 85 millions \$ imputé aux logiciels, un montant de 10 millions \$ imputé aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, principalement au titre des marques de commerce, et un montant de 7 millions \$ imputé aux charges payées d'avance. Les pertes de valeur ont été déterminées en comparant la valeur comptable des UGT à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur des UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2029, au moyen de taux d'actualisation de 9 % à 11 % et de taux de croissance perpétuels de (2) % à 0 %, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Déduction faite des pertes de valeur, la valeur comptable des UGT concernées s'élevait à 811 millions \$.

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur du goodwill de 1 132 millions \$. Se reporter à la note 11, *Goodwill*, pour obtenir plus de détails.

En outre, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les charges pour pertes de valeur de 23 millions \$ et de 96 millions \$, respectivement, sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

### 2023

Les charges pour pertes de valeur de 34 millions \$ comptabilisées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

## Note 8 Autres charges

Pour les périodes closes les 30 septembre	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2024	2023	2024	2023
(Perte) bénéfique sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises					
Pertes sur placements	13	(154)	—	(247)	(377)
Exploitation		(21)	(14)	—	12
Profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres		42	(128)	(71)	(109)
(Pertes) profits sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(19)	(21)	(45)	7
Profits (pertes) sur placements		66	(1)	58	78
Produits d'intérêts		35	15	92	42
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette		—	—	—	(1)
Autres		(12)	20	11	29
<b>Total des autres charges</b>		<b>(63)</b>	<b>(129)</b>	<b>(202)</b>	<b>(319)</b>

## (Perte) bénéfique sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 154 millions \$ et de 247 millions \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre quote-part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE). Se reporter à la note 13, *Passifs détenus en vue de la vente*, pour obtenir plus de détails.

Au T2 2023, nous avons comptabilisé une perte sur placements de 377 millions \$ découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre quote-part de l'obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE. L'obligation a été évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements a été comptabilisé en tant que bénéfice ou perte sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

## Profits sur la cession d'immobilisations corporelles

Au T1 2023, nous avons vendu des terrains pour un produit total de 54 millions \$ et comptabilisé un profit de 53 millions \$ dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers.

## Profits (pertes) sur placements

Au T3 2024, nous avons comptabilisé un profit sur placements de 72 millions \$ découlant d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une de nos filiales.

Au T2 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production. Nous avons comptabilisé un produit net en trésorerie de 211 millions \$ et un profit sur placements de 79 millions \$.

## Note 9 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul (de la perte nette) du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
Pour les périodes closes les 30 septembre	2024	2023	2024	2023
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	(1 237)	640	(298)	1 694
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,9975	0,9675	2,9925	2,9025
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)</b>				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	912,3	912,3	912,3	912,2
Exercice présumé d'options sur actions <sup>(1)</sup>	—	—	—	0,1
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)</b>	<b>912,3</b>	<b>912,3</b>	<b>912,3</b>	<b>912,3</b>

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues a totalisé 6 554 350 pour le troisième trimestre de 2024 et pour les neuf premiers mois de 2024, contre 7 429 588 pour le troisième trimestre de 2023 et 3 165 118 pour les neuf premiers mois de 2023.

## Note 10 Acquisition de licences d'utilisation du spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 MHz à l'échelle du Canada pour 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell a versé un premier paiement de 104 millions \$ à Innovation, Science et Développement économique Canada (ISDE). Le solde restant de 414 millions \$ a été payé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de 3 800 MHz.



## Note 11 Goodwill

### Test de dépréciation

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que le goodwill peut s'être déprécié, en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et sa valeur d'utilité. Au T3 2024, en raison d'une autre baisse de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché linéaire du côté des services de télé et des marchés de la radio du secteur Bell Média, il y a eu une indication que le goodwill pourrait s'être déprécié pour le groupe d'UGT de Bell Média. Une charge pour perte de valeur de 1 132 millions \$ a donc été comptabilisée au poste *Perte de valeur d'actifs* dans les états du résultat net. Aucune indication de ce type n'existait pour le groupe d'UGT de Bell SCT et, par conséquent, il sera testé au T4 2024.

### VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable du groupe d'UGT de Bell Média correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur recouvrable de nos groupes d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au BAIIA ajusté, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle, y compris l'incidence, le cas échéant, des variations des taux d'intérêt et de l'inflation.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable de nos groupes d'UGT.

GROUPE D'UGT	HYPOTHÈSES UTILISÉES	
	TAUX DE CROISSANCE PERPÉTUEL	TAUX D'ACTUALISATION
Bell Média	0,5 %	10,5 %

Nous avons fait certaines hypothèses sur la perpétuité et les taux d'actualisation pour estimer la juste valeur du groupe d'UGT de Bell Média et effectuer des projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la direction. Ces hypothèses et ces projections pourraient différer ou évoluer rapidement en raison du ralentissement continu du marché de la publicité traditionnelle à la télévision et à la radio qui subit l'incidence négative de l'incertitude économique. Un changement défavorable apporté à l'une des hypothèses pourrait entraîner une dépréciation supplémentaire du goodwill du groupe d'UGT de Bell Média.

## Note 12 Dette

Le 24 mai 2024, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures à moyen terme (MTN), série M-61, à 5,60 %, dont le solde du capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 11 août 2053. Les débentures de série M-61 ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série de débentures MTN existante. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-63, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 1,1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 24 août 2034.

Le 15 février 2024, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-9, à 5,200 %, dont le solde du capital s'établit à 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2034. Les billets de série US-9 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-10, à 5,550 %, dont le solde du capital s'établit à 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2054. Les billets de série US-10 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt; de plus, un montant de 336 millions \$ CA a été couvert contre les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt. Se reporter à la note 15, *Actifs et passifs financiers*, pour obtenir plus de détails.

Les débentures MTN, série M-61 et série M-63, et les billets, série US-9 et série US-10, sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE.

Au T1 2024, Bell Canada a reclassé ses débetures MTN, série M-49, à 2,75 %, dont le solde du capital total s'établit à 600 millions \$, et ses débetures MTN, série M-47, à 3,35 %, dont le solde du capital total s'établit à 1 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 29 janvier 2025 et le 12 mars 2025, respectivement, les virant depuis la dette à long terme vers la dette à court terme.

Au T2 2024, Bell Canada a prorogé l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de mai 2028 à mai 2029 et l'échéance de sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$, de mai 2026 à mai 2027.

## Note 13 Passifs détenus en vue de la vente

Le 18 septembre 2024, BCE a annoncé la cession de sa participation minoritaire dans MLSE pour un produit brut estimé à 4,7 milliards \$. La clôture de la cession est prévue à la mi-2025, sous réserve des approbations des ligues sportives concernées et d'autres approbations habituelles, et entraînera un profit estimé à 5,2 milliards \$.

Le passif net de 493 millions \$ est inclus dans les passifs détenus en vue de la vente dans nos états consolidés de la situation financière (états de la situation financière) au 30 septembre 2024, et reflète la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans MLSE. BCE ne comptabilisera plus le bénéfice ou la perte sur sa participation mise en équivalence dans MLSE ni de variation de la juste valeur de l'obligation de racheter la participation minoritaire dans MLSE.

Nos résultats pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 comprenaient (une perte) un bénéfice sur participations mises en équivalence de (19) millions \$ et de 6 millions \$, respectivement, comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net. Nos résultats pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 comprenaient (une perte) un bénéfice sur participations mises en équivalence de (18) millions \$ et de 8 millions \$, respectivement, comptabilisés au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

## Note 14 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

### Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE).

#### Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2024	2023	2024	2023
Régimes de retraite PD	(33)	(32)	(99)	(96)
Régimes de retraite CD	(32)	(33)	(106)	(101)
Régimes d'AAPE	—	(1)	(1)	(1)
Moins :				
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	15	16	48	42
<b>Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>(50)</b>	<b>(50)</b>	<b>(158)</b>	<b>(156)</b>

#### Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2024	2023	2024	2023
Régimes de retraite PD	25	38	74	112
AAPE	(9)	(11)	(25)	(31)
<b>Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>16</b>	<b>27</b>	<b>49</b>	<b>81</b>

## Note 15 Actifs et passifs financiers

### Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	30 septembre 2024		31 décembre 2023	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	31 494	31 148	29 049	28 225

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Classement	Valeur comptable de l'actif (du passif)	Juste valeur			
		Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) <sup>(1)</sup>	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) <sup>(2)</sup>	
<b>30 septembre 2024</b>					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup>	Autres actifs non courants	623	40	—	583
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(358)	—	(358)	—
Autres	Autres actifs non courants	224	—	224	—
<b>31 décembre 2023</b>					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées <sup>(3)</sup>	Autres actifs non courants	587	10	—	577
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(488)	—	(488)	—
Autres	Autres actifs et passifs non courants	147	—	216	(69)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une hausse (baisse) importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global (perte globale) dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de perte globale dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

### Risque de marché

#### Risque de change

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série US-9 venant à échéance en 2034. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 correspondait à un passif net de 14 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 12, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-10 venant à échéance en 2054. Parallèlement à ces swaps, des swaps de devises variable-variable en cours au 31 décembre 2023 d'un montant notionnel de 644 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 correspondait à un passif net de 17 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*

et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 12, *Dette*, pour obtenir plus de détails.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 240 millions \$ US (324 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous expose le solde des prêts venant à échéance en 2026 dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité. La juste valeur de ces swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 était de néant.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 septembre 2024.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie <sup>(1)</sup>	\$ US	1 189	\$ CA	1 607	2024	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 740	\$ CA	2 353	2024	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	195	\$ CA	251	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	744	\$ CA	18	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	639	\$ CA	832	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	3 193	\$ CA	75	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	420	\$ CA	562	2026	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	45	\$ CA	59	2024	Acquisitions prévues
Économique – options <sup>(2)</sup>	\$ US	100	\$ CA	131	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	314	\$ CA	420	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	56	\$ US	39	2024	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	669	\$ CA	884	2024	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	120	\$ CA	158	2025	Acquisitions prévues
Économique – options <sup>(2)</sup>	\$ US	390	\$ CA	512	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	370	\$ CA	481	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	141	\$ US	100	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	460	\$ CA	697	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 47 millions \$ (perte de 163 millions \$) comptabilisé(e) dans (la perte nette) le bénéfice net au 30 septembre 2024 et un profit de 173 millions \$ (perte de 158 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* au 30 septembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

## Risque de taux d'intérêt

En 2024, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2026, d'un montant notionnel de 336 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos billets, série US-10, qui viennent à échéance en 2054. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés à la date de leur dénouement correspondait à un actif de 20 millions \$. Se reporter à la note 12, *Dette*, pour obtenir plus de détails.

En 2024, nous avons dénoué des swaps de taux d'intérêt différés d'un montant notionnel de 250 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-52, échéant en 2030. La juste valeur de ces swaps à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons dénoué une série de swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 50 millions \$ échéant en 2025 et d'un montant notionnel de 150 millions \$ échéant en 2032. Ces swaps servaient à couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-57, échéant en 2032. La juste valeur de ces swaps à la date du dénouement correspondait à un actif de 6 millions \$.

En 2024, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 800 millions \$ US (1 080 millions \$ CA), la première moitié de 400 millions \$ US échéant en 2030 et la deuxième en 2035, afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés au 30 septembre 2024 correspondait à un passif de 3 millions \$, comptabilisé au poste *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt en dollars américains d'un montant notionnel de 214 millions \$ US (289 millions \$ CA), échéant en 2024, afin de couvrir économiquement la juste valeur des futures émissions de titres d'emprunt en dollars américains. La juste valeur des swaptions au 30 septembre 2024 correspondait à un passif de 4 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 300 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-17, échéant en 2035. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 était de néant.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 750 millions \$ pour 3 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, échéant en 2027. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt au 30 septembre 2024 correspondait à un passif de 9 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* des états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des taux plancher garantis, échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ et avons acheté des options sur taux d'intérêt, échéant en 2026, d'un montant notionnel de 440 millions \$ afin de couvrir économiquement le coût financier de nos débetures MTN, série M-62, échéant en 2029. La juste valeur des taux plancher garantis et des options sur taux d'intérêt au 30 septembre 2024 correspondait à un actif net de 1 million \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 12 millions \$ (perte de 6 millions \$) comptabilisé(e) dans (la perte nette) le bénéfice net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

### **Risques liés aux fluctuations du cours de l'action**

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 correspondait à un passif net de 225 millions \$ et de 162 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit de 42 millions \$ et une perte de 71 millions \$ ont été comptabilisés pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 25 millions \$ comptabilisé(e) dans (la perte nette) le bénéfice net au 30 septembre 2024, toutes les autres variables restant constantes.

---

## **Note 16 Capital-actions**

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE**

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, BCE a racheté et annulé 4 301 488 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 108 millions \$ pour un coût total de 76 millions \$. La tranche restante de 32 millions \$ a été inscrite dans le surplus d'apport pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024.

Le 6 novembre 2024, le conseil d'administration de BCE a autorisé la société à renouveler son offre publique de rachat d'actions (OPRA) dans le cours normal des activités en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées de premier rang en circulation de BCE cotées à la Bourse de Toronto (TSX). L'OPRA dans le cours normal des activités commencera le 11 novembre 2024 et prendra fin le 10 novembre 2025 ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats en vertu de l'OPRA dans le cours normal des activités.

## Régime de réinvestissement de dividendes en actions sur le capital autorisé à escompte

Le 4 novembre 2024, BCE a annoncé qu'elle avait l'intention de modifier son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) afin de procéder, à la discrétion du conseil d'administration de BCE, à l'émission de nouvelles actions ordinaires sur son capital autorisé à escompte par rapport au cours moyen des actions ordinaires précédant la date de paiement de dividendes applicable (le « cours moyen »). L'émission d'actions prévue à la suite de l'instauration du RRD à escompte devrait permettre à BCE de conserver de la trésorerie pour financer les initiatives de croissance stratégiques et renforcer son bilan. BCE prévoit qu'à compter du dividende à payer le 15 janvier 2025 aux actionnaires admissibles inscrits en date du 16 décembre 2024, et ultérieurement jusqu'à nouvel ordre, des actions ordinaires seront émises sur le capital autorisé à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen.

La modification est assujettie à l'établissement définitif des modalités et à l'approbation de la TSX. L'annonce par BCE de son intention de modifier son RRD existant ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres.

## Note 17 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2024	2023	2024	2023
<b>Pour les périodes closes les 30 septembre</b>				
Unités d'actions restreintes (UAR) et unités d'actions liées au rendement (UALR)	(8)	(10)	(43)	(54)
Régime d'épargne des employés et unités d'actions différées	(9)	(8)	(26)	(25)
<b>Total des paiements fondés sur des actions</b>	<b>(17)</b>	<b>(18)</b>	<b>(69)</b>	<b>(79)</b>

Les tableaux suivants présentent un résumé de la variation du nombre d'UAR, d'UALR et d'options sur actions en cours pour la période close le 30 septembre 2024.

### UAR et UALR

	Nombre d'UAR/UALR
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	3 412 812
Attribuées	1 173 411
Dividendes crédités	209 361
Réglées	(1 275 767)
Frappées de déchéance	(46 603)
<b>En cours au 30 septembre 2024</b>	<b>3 473 214</b>

### Options sur actions

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	7 484 561	61
Frappées de déchéance ou expirées	(930 211)	59
<b>En cours et exerçables au 30 septembre 2024</b>	<b>6 554 350</b>	<b>61</b>

---

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., à [BCE.ca](http://BCE.ca), sur SEDAR+, au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov), et se le procurer auprès de :

### Relations avec les investisseurs

Édifice A, 8<sup>e</sup> étage  
1, carrefour Alexander-Graham-Bell  
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel : [relations.investisseurs@bce.ca](mailto:relations.investisseurs@bce.ca)

tél. : 1 800 339-6353

télééc. : 514 786-3970

[BCE.ca](http://BCE.ca)

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, contactez les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) de BCE Inc., le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

### Compagnie Trust TSX

301 – 100 Adelaide St. West

Toronto (Ontario) M5H 4H1

courriel : [bce@tmx.com](mailto:bce@tmx.com)

tél. : 416 682-3861 ou 1 800 561-0934

télééc. : 514 985-8843 ou 1 888 249-6189

